La représentation politique au Sénat : entre absence et présence : étude conceptuelle et pratique par le prisme de la Présidence du Sénat

Pierre Alauzen

▶ **To cite this version:**

Pierre Alauzen. La représentation politique au Sénat : entre absence et présence : étude conceptuelle et pratique par le prisme de la Présidence du Sénat. Sciences de l'information et de la communication. 2020. dumas-03271070

HAL Id: dumas-03271070

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03271070

Submitted on 25 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Mémoire de Master 2

Mention : Information et communication

Spécialité : Communication Entreprises et institutions

Option : Entreprises, institutions, politique et territoires

La représentation politique au Sénat : entre absence et présence

Étude conceptuelle et pratique par le prisme de la Présidence du Sénat

Responsable de la mention information et communication
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Isabelle Le Breton-Falézan

Nom, prénom : ALAUZEN Pierre

Promotion : 2019-2020

Soutenu le : 13/12/2020

Mention du mémoire : Très bien

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail de recherche, les professeurs, les documentalistes ainsi que l'administration du CELSA Sorbonne Université qui ont su être à notre écoute jusqu'au dernier moment et qui nous ont permis, malgré un contexte pandémique délétère, de le réaliser dans les meilleures conditions possibles, en particulier :

● Madame Isabelle Le Breton, chercheure au GRIPIC, Maîtresse de conférence au Celsa et responsable pédagogique de notre master 2 « politique et territoires », qui par ses cours sur les institutions publiques françaises et en sa qualité de tutrice universitaire du présent mémoire sut se montrer disponible, rassurante, éclairante, souple et enthousiaste dans les très nombreux moments de doute. Nous souhaitions lui adresser un immense merci et lui témoigner toute notre reconnaissance ;

● Madame Alexandra Tanniou, Coordinatrice pédagogique des masters du Celsa, pour sa grande souplesse et son efficacité dans l'organisation des soutenances à distance ;

● Monsieur Laurent Raverat, Inspecteur général de l'administration du développement durable, chargé de cours en science politique au Celsa pour son cours remarquable sur le cadre institutionnel français qui confirma notre intérêt pour les questions institutionnelles ;

● Monsieur Julien Massiat, Fondateur de Wehocom et chargé de cours au Celsa sur la communication publique et politique qui nous permit de saisir bien des enjeux développés dans ce travail avec sérénité.

Par ailleurs, nous souhaitons adresser de francs remerciements à tous nos collègues de la Direction de la Communication ainsi qu'aux formidables agents du Sénat sans qui ce travail n'aurait pu naître. Leur goût de la chose publique, leur compréhension de l'équilibre parlementaire français et leur extraordinaire professionnalisme nous ont convaincu de la grande qualité des fonctionnaires du Parlement et de l'importance de leur travail. Nous pensons en particulier à :

● Monsieur Charles Waline, Directeur de la Communication du Sénat pour le soin qu'il a montré à nous accompagner dans l'après stage et le monde du travail ;

● Monsieur Bruno Lehnisch, Conseiller à la Direction de la Communication puis aux Collectivités Territoriales du Sénat, tuteur de stage et tuteur professionnel du présent mémoire, et véritable boussole depuis le mois de février 2020.

Sommaire

Avant-propos 5

Introduction 7

Genèse 7

Etat de l'art 9

Problématique 15

Hypothèses de recherche 16

Choix du terrain 16

Méthodologie et corpus 18

Annonce du plan 19

Développement 20

I. Les discours comme opérateurs de la représentation-substitution 20

1.1. Ce que peut la représentation par le Président du Sénat 21

1.1.1. Le Président du Sénat : un orateur 21

1.1.2. Parole et pouvoir dans la représentation institutionnelle 23

1.2. Se faire la voix des territoires 28

1.2.1. Transformer l'absence des territoires en présence 28

1.2.2. Parler au nom de ou à la place de 30

II. Symboles et images comme opérateurs de la représentation-figuration et rituels opérateurs de la représentation-intensification 35

2.1. La figuration au Sénat rend présent 36

2.1.1. Symboles et images figurant la représentation 36

2.1.2. La représentation comme spectacle 39

2.2. La figuration caractérise le pouvoir par un contrôle de l'image 41

2.2.1. Le pouvoir impose ses symboles 41

2.2.2. Des signes situés comme condition à la performativité 44

2.3. Les rituels au Sénat intensifient la représentation politique 46

2.3.1. Le dépassement de la mesure ordinaire 46

2.3.2. Légitimation et consentement à la représentation 50

Conclusion 53

Bilan et confrontation des résultats aux hypothèses initiales 53

Limites de la recherche et difficultés rencontrées 56

Ouverture de pistes et nouvelles réflexion 58

Bibliographie 59

Corpus 61

Résumé 111

Mots-clés 111

Avant-propos

Longtemps, je n'ai pas saisi ce que signifiait *réellement* la tirade de Jacques dans *Comme il vous plaira* de William Shakespeare. Cela remonte au temps de la classe préparatoire de lettres classiques au lycée Joffre, à Montpellier. Nous y parlions boustrophédon, ekphrasis, zeugme, *catharsis*, prosopopée et *locus amoenus*. Surtout, nous apprîmes que la beauté des textes « classiques » ne réside pas seulement dans l'esthétique littéraire et les artifices langagiers, mais qu'elle *advient* dans la manière dont la mise en récit décuple la richesse du propos. Je rends hommage ici à Monsieur Verrier, mon professeur d'anglais de khâgne, qui nous a patiemment initié au père des poètes anglais et au motif baroque du *theatrum mundi.* Aujourd'hui, après une expérience riche au Sénat et mon emploi de collaborateur politique, je peux dire que j'appréhende mieux le motif du grand spectacle shakespearien qu'est le système politique représentatif français.

Comme il vous plaira (Acte II, Scène 7), William Shakespeare

L'ancien duc

Tu vois, nous ne sommes pas les seuls infortunés.
Dans ce théâtre immense qu'est l'univers se donnent
D'autres spectacles, et plus attristants, que la scène
Où nous jouons.

Jacques

Le monde entier est un théâtre
Où tous – les hommes, les femmes – sont de simples acteurs.
Ils y ont leurs entrées, leurs sorties, et chacun
Joue bon nombre de rôles dans sa vie, et les actes
Y délimitent sept âges. D'abord, le nourrisson

Qui vagit et vomit, dans les bras d'une nounou.
Puis, l'écolier geignard – face luisante le matin,
Cartable au dos – qui se traîne, lent comme l'escargot,
Jusqu'à l'école. Ensuite, l'amoureux qui soupire
Tel un soufflet de forge et d'une triste ballade
Chante le sourcil de sa maîtresse. Vient le soldat –
Plein de jurons étranges, barbu comme léopard,
Jaloux de son honneur, vif, prompt à la querelle –
Qui s'en va conquérir cette chimère qu'est la gloire
Jusque dans la gueule du canon. Puis, c'est le juge –
Ventre bien arrondi, doublé de bon chapon,
L'œil sévère et la barbe en forme et bien taillée,
Plein de sages dictons, d'exemples rabâchés –
Et tel, il joue son rôle. Le sixième âge figure
Le vieillard de la farce, tout maigre et en pantoufles,
Sur le nez : les bésicles, au côté : l'escarcelle ;
Ses chausses d'adolescent, bien conservées, ballottent
Sur son maigre mollet, et sa voix mâle et forte,
Retrouvant le fausset du gamin, a le timbre
Flûté et chevrotant. Le tout dernier tableau,
Qui clôt cette chronique étrange et mouvementée,
C'est la retombée en enfance, l'oubli total –
Sans dents, sans yeux, sans goût, sans rien du tout.

[Fin de l'acte II].

Introduction

Genèse du sujet

« *La représentation du pouvoir n'est autre que le pouvoir lui-même en représentation* »[1] lit-on dans le paragraphe numéro 369 des *Pensées*. Pascal avance dans la première moitié du XVIIe siècle que l'exercice du pouvoir par le souverain passe à travers les représentations du souverain. C'est avec la représentation que son pouvoir devient opérant, ou plutôt « performatif » au sens d'action effective d'Austin[2] bien que le concept soit anachronique avec Pascal. La représentation du souverain est alors considérée comme performative de son pouvoir en cela que la capacité à faire dépend de la manière dont on montre, exhibe et se figure le pouvoir. Cette réflexion de Pascal donne à voir sur l'immense polysémie du concept de représentation qui demeure au centre de notre réflexion.

La représentation est aujourd'hui communément abordée dans l'espace public et dans la recherche scientifique sous l'angle de ce que l'on appelle « la crise de la représentation ». Les citoyens seraient mal représentés par les élus et par notre système politique de gouvernement qui se revendique « représentatif » justement par ses élus depuis la première phrase du préambule de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 : « *Les Représentants du Peuple Français constitués en Assemblée nationale*... »[3], réaffirmé à l'article 3 du titre I de la Constitution de la Cinquième République : « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.* ». En cela, le célèbre journaliste et essayiste Alain Duhamel titrait dans *Libération* le 15 mai 2019 : « *La crise de la démocratie représentative : Taux d'abstention, appel à de nouvelles élections, référendum… Les formes et le calendrier de nos institutions sont remis en question sans ménagement.* ». Il faisait l'amer constat d'une désagrégation de nos systèmes

[1] Blaise Pascal, *Pensées*, paragraphe 369, édition de Michel Le Guern, chez Folio Classique, 2004 d'après la première édition de 1669
[2] John Langshaw Austin, *Quand dire, c'est faire*, Éditions du Seuil, Paris, 1970
[3] *Constitution de la République française*, Éditions Dalloz, 2020

représentatifs, des élus aux syndicats en passant par les *media*[4]. Les gilets jaunes ont reveillé la tentation d'une démocratie directe, sans représentant ou bien avec des mandats révocatoires. Ils ont fait émerger le « RIC », référendum d'initiative citoyenne, et ont contesté, avec des activistes écologistes, la figure même du Président de la République comme garant des institutions et chef de l'État comme en témoignent les multiples décrochages du portrait d'Emmanuel Macron dans les institutions publiques[5]. Cette « crise de la représentation » remettrait en cause tout le modèle institutionnel et politique français car la représentation ne se joue pas qu'au moment des élections et la baisse systématique de confiance envers les élus se répercute sur les institutions dans lesquels ils siègent (entre 32 et 34% de confiance pour l'institution présidentielle, l'Assemblée nationale et le gouvernement et entre 34 et 38% pour les hommes et femmes qui y sont élus)[6]. Cette correspondance entre la perte de confiance envers les élus et les institutions (sauf les maires, perçus comme étant plus proches des citoyens) est alarmante.

Est-ce pour autant « une crise de la représentation » ? La philosophe Myriam Revault d'Allonnes dans son ouvrage *Le miroir et la scène : ce que peut la représentation politique*[7] entend déconstruire les fausses évidences de cette crise qui laissent entendre qu'il y aurait eu par le passé une représentation idéale. En effet, comme une crise est par définition un moment qui a un début et une fin, elle ne peut être permanente. Or cette « crise de la représentation » semble être devenue structurelle dans notre société. D'après elle, les problèmes que l'on soulève à propos de ce mode d'expression de la souveraineté politique sont inhérents au principe même de représentation. Autrement dit, si crise de représentation il y a, elle perdure depuis les origines de la représentation. La représentation a toujours été en crise car elle « *ne peut jamais réaliser l'adéquation parfaite entre ce qui est représenté et le vecteur de représentation* ».[8]

---

[4] « *media* » est dans ce mémoire employé au sens étymologique du terme, en latin, pour désigner l'intermédiaire, ce par quoi passe l'information avant d'atteindre le destinataire. En SIC, le pluriel, *medium* est peu usité.

[5] *Retour sur un an de décrochages de portraits d'Emmanuel Macron* par Aude Bariéty par sur lefigaro.fr le 21 février 2020

[6] *Le baromètre de la confiance politique* d'avril 2020 par Opinionway pour le CEVIPOF-SoWell

[7] Myriam Revault d'Allonnes, *Le miroir et la scène : ce que peut la représentation,* Editions du Seuil, Paris 2016

[8] Ibid

Le concept de représentation, nous le montrerons, est traversé par trois grandes forces que l'on a trop souvent tendance à scinder et qui pourtant doivent fonctionner ensemble pour que s'opère véritablement la représentation : la représentation comme substitution, la représentation comme figuration et la représentation comme intensification.

Avant toute chose, il convient de noter que notre réflexion part du présupposé que dans un système démocratique, la communication est nécessaire et consubstantielle à l'exercice de la démocratie au-delà même de l'exercice du pouvoir. Toute forme d'exercice de pouvoir : dictatorial, monarchique, impérial ou démocratique, doit communiquer pour opérer. Cependant, avec la démocratie, la communication constitue et met à l'épreuve la légitimité du pouvoir après les urnes. Ensuite, notre réflexion considère d'entrée que la communication politique se compose de pratiques (d'institutions, d'acteurs et de media) et qu'elle s'appréhende à travers plusieurs approches scientifiques (histoire, sciences du langage, sciences politiques, sociologie, anthropologie, sciences de l'information et de la communication etc.) d'où l'approche transdisciplinaire que nous adoptons.

État de l'art

La littérature traitant du concept de représentation est immense. Aussi, une énumération exhaustive des auteurs ayant développé cette notion serait impossible. Nous tâcherons ici de présenter ceux qui ont inspiré et nourri ce devoir du côté de la philosophie, de l'histoire, de la science politique et des sciences de l'information et de la communication.

La philosophie s'est d'abord largement fondée autour de ce concept avec la *mimesis* de Platon qui différencie « *eidos, eikôn* », et « *eidolon* » ou « *simulacra*[9] ». La représentation qui est entre l'image-copie et l'image-simulacre (*eikôn,* et *eidolon)* n'est pour Platon qu'une image dégradée de la réalité, une illusion des sophistes pour manipuler les hommes, elle trompe et nous éloigne de l'idée de vrai (l'*eidos*). Pour Aristote au contraire, dans sa *Poétique*[10], la représentation est une bonne chose, car elle permet

[9] Platon, *Le Sophiste*, Flammarion, 2006
[10] Aristote, *La Poétique,* Le Livre de Poche, 1990

de montrer et de rendre sensible des vérités humaines ; il s'agit du principe de la *mimesis* aristotélicienne qui conditionne toute la théorie dramatique du théâtre grec qu'il lie à la catharsis. La *mimesis* (imitation-représentation) a pour but de révéler les universaux, les vérités fondamentales. La tragédie permet d'atteindre les vérités humaines et de les représenter aux spectateurs dont l'âme travaille lors de la représentation. La théorie dramatique aristotélicienne fut au cœur de toute la théorie classique du théâtre français au XVIIe siècle autour de la règle des trois unités de la représentation (temps, lieu, action) et du caractère édifiant et supérieur de la tragédie.

Dans le monde romain, la représentation est surtout associée au juridique par le concept de « *representare* » et dispose de plusieurs acceptions renvoyant à l'idée de substitution « au nom de », « *t*enir lieu de quelqu'un d'autre » ; « *repraesentare* » signifie essentiellement « *s*e présenter en personne devant un tribunal », une signification qui se transmet au droit coutumier un peu partout en Europe. C'est à partir du Bas Moyen-Âge que le terme revêt une dimension politique notable avec le travail des théologiens et légistes des IV et Ve siècles autour du *De Legibus* de Saint-Thomas d'Aquin[11] en présentant le régime gouverné par un Roi comme le meilleur : « *parce qu'un régime de cette sorte représente au mieux le régime divin* ». Ce traité sera au fondement des monarchies européennes et des liens politiques entre les pouvoirs temporels et spirituels. La représentation devient au Moyen-Âge un concept politique et social central dans toute l'Europe latine et germanique comme le montrent les travaux de l'historien du droit médiéval et philosophe allemand Adalbert Podlech[12], notamment par la « doctrine des corporations ». La représentation est omniprésente au Moyen-Âge ; c'est le cas dans les cours de justice, les parlements, les corporations de métiers, les chapitres, les évêchés, les paroisses, la curie pontificale etc. Telle qu'elle se pense à cette période, la représentation élabore l'idée d'une légitimation intramondaine de bas en haut. « *La doctrine des corporations médiévales allait jusqu'à considérer que toutes les procédures de l'époque engendraient une représentation : le choix canonique rigoureux par des chapitres, des assemblées ecclésiastiques, ou le collège des cardinaux, la procédure aristocratique ou oligarchique de désignations des magistrats des communes d'Italie du nord, la succession dynastique des différents royaumes et les votes de l'assemblée des*

[11] Fabio Schmitz, *Causalité divine et péché dans la théologie de saint Thomas d'Aquin,* L'harmattan, 2006

[12] Adalbert Podlech *La représentation : une histoire du concept*, Trivium Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales, 2014

princes-électeurs dans le Reich. ». « *La juridiction est donnée par le consensus des hommes* », et « *représentation* » signifiait la relation de ceux qui affirmaient leur accord (électeurs) à l'égard de ceux au nom duquel ils agissaient comme la relation à l'égard de l'ensemble de la corporation du titulaire de la juridiction désignée. Ainsi, la représentation est soit juridique, soit un mandat confié à un dignitaire dans un ordre hiérarchique. Toujours sur le concept de représentation politique jusqu'aux XV et XVIe siècle, on note les travaux du microhistorien[13] Carlo Ginzburg[14] qui souligne, dans la représentation des souverains, la monstration des symboles royaux qui font de la représentation une exhibition du pouvoir en présence. On peut penser à l'immense et célèbre travail d'Ernst Kantorowicz sur Les *Deux Corps du roi*[15] où il démontre comment l'on se figurait au Moyen-Âge la société comme un corps et comment les symboles de la personne royale ont permis de bâtir l'État moderne en particulier dans ses fondements symboliques.

Adalbert Podlech et l'historien français Roger Chartier[16] avant lui, ont montré que la l'évolution politique de la représentation advient à la Renaissance d'abord avec les théoriciens de l'absolutisme français comme Jean Bodin et Jacques Bénigne Bossuet pour qui les rois étaient « *sacrés par leur charge, comme étant les représentants de la majesté divine, députés par sa providence à l'exécution de ses desseins.* ». Cependant, c'est vraisemblablement avec Thomas Hobbes que les principes de la représentation politique moderne émergent. Le penseur anglais s'inspire de la doctrine des corporations médiévales et l'étend : c'est la représentation qui fonde l'unité de toute personne juridique (« Person ») et par conséquent aussi celle de l'État. Le « *Representer* » – le souverain absolu – ne tirait donc pas sa légitimation de Dieu, mais du peuple, par l'intermédiaire du pacte de souveraineté. Cependant, contre la doctrine des corporations du Moyen-Âge, le peuple, dans cet acte de délégation de souveraineté, renonçait lui-même à être une unité d'action indépendante du souverain. Le peuple veut en effet par la volonté d'un seul homme. Hobbes conçoit une représentation dans laquelle le représentant – le souverain monarque – absorbait le représenté, c'est-à-dire le peuple. Les deux révolutions anglaises du XVIIe siècle ont également marqué un tournant dans les réflexions sur la notion de

[13] La « micro-histoire », venue d'Italie, est devenue en France un courant historiographique majeur, à partir de la fin des années 1980 qui recentre l'analyse sur les récits et les histoires individuelles.
[14] Carlo Ginzburg, "Représentation : le mot, l'idée, la chose", dans *Annales*, année 1991, volume 46, numéro 6
[15] Ernst Kantorowicz, *Les Deux Corps du roi,* Folio histoire, 2019, d'après une première édition de 1957
[16] Roger Chartier, " Le monde comme représentation", dans *Annales*, année 1989, vol. 44, n° 6

représentation avec l'affirmation du parlementarisme anglais et de ses représentants de la nation formulée par le juriste Thomas Smith et un peu plus tard par le philosophe John Locke comme le rapporte Adalbert Podlech. John Locke distingue deux représentations politiques : celle faite par le Roi considérée comme « *r*eprésentant de la société qui n'a le droit d'agir que selon la volonté de la société, telle qu'elle se manifeste par les lois » et celle faite par les députés qui représentent la communauté organisée en places et corporations.

C'est au XVIIIe siècle, période des Lumières, que les penseurs du contrat social et de l'*Encyclopédie* élaborèrent de nombreuses théories de la représentation politique. Par souci de concision, nous distinguerons d'abord Montesquieu qui, dans *De l'Esprit des lois* [17], fait de la représentation un concept central de sa séparation des pouvoirs (chapitre 6, Livre XI) : partant du principe que, dans une Nation libre, tout homme pourvu d'une volonté libre devrait se gouverner lui-même, c'est le « *peuple en corps* » qui devrait à proprement parler disposer de « *la puissance législative* ». Le peuple doit néanmoins faire par l'intermédiaire de ses représentants ce qu'il ne peut faire lui-même, pour deux raisons : d'une part, dans les grandes nations, une assemblée de la totalité du peuple est impossible, et d'autre part, seuls les représentants disposent des capacités à débattre des affaires publiques, tandis que le peuple en est toujours dépourvu. Il imagine un corps réunissant les nobles et un autre le peuple possédant[18]. Tous les citoyens sont représentés sauf les plus bas dans la hiérarchie sociale car ils sont supposés être incapables d'avoir une volonté propre. Ensuite, s'inspirant de la monarchie constitutionnelle anglaise, les penseurs de l'*Encyclopédie*, avec en premier lieu Diderot, formulent que « *les représentants d'une Nation sont des citoyens choisis, qui dans un gouvernement tempéré sont chargés par la société de parler en son nom, de stipuler ses intérêts, d'empêcher qu'on ne l'opprime, de concourir à l'administration.* ». Ils pensent la représentation nationale des citoyens par des élus selon des classes et la hiérarchie sociale. La Révolution américaine naît en partie de cette question « *no taxation without representation* » (pas de taxation sans représentation), *casus belli* de la guerre d'indépendance. Le concept de représentation était ainsi mis au centre des théories du

[17] Montesquieu, *De l'Esprit des lois,* Flammarion, 1993 (première édition en 1748)

[18] Pour Montesquieu, ce que l'on nommera plus tard le prolétariat agricole ou ouvrier,c'est-à-dire les personnes ne possédant ni propriété ni capital, sont des aliénés. Ils ne peuvent être des individus libres gouvernés par la raison pour traiter des affaires publiques. Cette pauvreté n'est pas infamante mais elle nuit à la constitution d'une conscience politique individuelle.

gouvernement ou de la constitution américaine. Il devenait un critère essentiel de distinction typologique des constitutions et un appui conceptuel pour la démocratie moderne naissante, qui n'était possible que sous forme « représentative » dans des nations de grande taille. Rousseau dans son *Du Contrat social*[19] est le penseur qui nous paraît le plus en contradiction avec les auteurs susmentionnés. En effet, il considère que la souveraineté du peuple ne peut être représentée et que sa volonté propre ne peut être exprimée que par elle-même : « *Dans l'essence de ses droits souverains, dans la constitution de la volonté générale, dont la loi est l'expression, le peuple n'est pas représentable [...] Dans la puissance législative, le peuple ne peut être représenté. ». [...] Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires »*.

En France, la concrétisation des différentes théories de la représentation, comme le montre une fois de plus Adalbert Podlech, s'opère lors de la période révolutionnaire et des débats depuis la convocation des États généraux et des risques de banqueroute de l'État à partir de 1787. Le concept de représentation nationale va irriguer tous les débats et c'est Sieyès qui nous paraît apporter les plus grandes contributions. Pour lui, la représentation ne doit plus être un « *artifice organisationnel* » permettant de remplacer la présence de tous les citoyens, mais un moyen d'accroître l'efficacité du système politique grâce à une division du travail et à une concentration de la formation de la volonté politique. « *La représentation nationale permet de manifester l'unité de la Nation.* » traduit Adalbert Podlech. Dans cette perspective, les députés sont désignés par leur électorat, c'est-à-dire dire les bailliages, mais ils n'en sont pas moins des députés de la Nation tout entière, et ne sont pas liés par un mandat impératif. La représentation-absorption par le monarque se transforme en une représentation-absorption par l'Assemblée nationale. S'il n'est pas représenté, le peuple n'a pas de volonté. Cette théorie de la représentation trouve sa formulation juridique dans la Constitution française du 3 septembre 1791, dont l'article 2 énonce que « *la Nation, de qui seule émanent tous les pouvoirs, ne peut les exercer que par délégation. La Constitution française est représentative ; les représentants sont le Corps législatif et le Roi.* »

Sièyes introduit le paradoxe de la représentation qui irrigue jusqu'à aujourd'hui la représentation des élus au Parlement français : ils sont élus par leur électorat dans les territoires et doivent donc défendre les intérêts des territoires et habitants de leur

[19] Rousseau, *Du Contrat Social,* Flammarion, 2014 (première édition en 1762)

circonscription, tout en articulant avec l'intérêt national puisqu'ils sont aussi élus de la nation. Sur ce point, nous noterons les travaux remarquables de la professeure américaine de science politique de l'Université de Berkeley, Hanna Fenichel Pitkin, qui montrent la complexité de la représentation politique, la difficulté de concilier les intérêts locaux et nationaux et tracent la frontière entre l'élu, l'expert et le commis.[20] Nous avons déjà parlé plus haut des travaux de Myriam Revault d'Allonnes dans *Le Miroir et la scène : ce que peut la représentation*[21] qui est complété par *Les Paradoxes de la représentation*[22] où elle développe les thèmes de la crise de la représentation, des attentes et déceptions du système représentatif aujourd'hui, du consentement à la représentation et à la souveraineté etc. Elle montre notamment dans le second ouvrage mentionné que la « crise de la représentation » au moment du suffrage, se traduit par l'abstention. Mais la représentation politique ne repose pas que dans l'élection ; dans notre système représentatif, il y a d'autres manières pour les citoyens de se représenter : sur la scène de la démocratie représentative, les citoyens sont les auteurs et les acteurs de contre-pouvoirs, de formes de délibération, de discussions, de contestations qui permettent elles aussi de rendre l'unité du commun.

En terme d'analyse des systèmes sémiotiques, ce qui constitue un part importante de notre travail, nul n'a mieux contribué que Louis Marin avec *Le Portrait du Roi*[23] et *De la représentation*[24]. Le philosophe et sémiologue en vient à montrer que le roi n'est que représentation, que le pouvoir royal ne préexiste pas aux formes discursives, performatives et rituelles qui le représentent. La sémiotique de Marin est substitutive : la représentation est re-présentation : substitution du roi absent par un signe présent. On peut également penser à Nicolas Roussellier, historien et maître de conférence à Science Po qui a travaillé sur le parlementarisme dans la démocratie représentative française et sur la tradition républicaine du débat au temps de la crise politique de sortie de la Grande Guerre[25]. Ce dernier a étudié l'Assemblée nationale mais pas, à notre connaissance, le Sénat ; ce qui motive notre présent mémoire. Plus proche de nous, Ulrike Lune Riboni,

---

[20] Hanna Fenichel Pitki, *The Concept of Representation*, 1967
[21] Myriam Revault d'Allonnes, *Le miroir et la scène : ce que peut la représentation,* Seuil, 2016
[22] Myriam Revault d'Allonnes, « Les Paradoxes de la représentation politique », revue *Etudes* n°419, 2013
[23] Louis Marin, *Le Portrait du roi*, Minuit, 1981
[24] Louis Marin, *De la représentation*, Seuil, 1994
[25] Nicolas Roussellier, L*e Parlement de l'éloquence, La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre,* Presse de Science Po, 1997

Maîtresse de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Paris VIII, et Raphaële Bertho spécialiste de la représentation du territoire contemporain, ont étudié les concepts de visibilité et de représentation pour aborder les questions de genres, raciales et de dominations dans les media et à travers les phénomènes d'automédiation permis par les réseaux sociaux. Les autrices s'attachent à mettre en perspective les concepts de « *visibilité* » et de « *représentation* » et montrent en quoi ils sont liés par des rapports de dominations et régis par des hiérarchies sociales. La construction de la représentation passe par ce que l'on montre en mettant en visibilité des choses, ce qui ne va pas sans invisibiliser, de ce fait, d'autres choses.

Enfin, nous devons parler de l'historienne et sociologue, spécialiste des études de genre et de l'histoire des techniques administratives, Delphine Gardey, pour son travail sur l'Assemblée nationale[26] à propos des conditions matérielles du fonctionnement de la chambre sur deux siècles (de la Révolution française jusqu'à la fin des années 1970). Elle décortique la scène de la représentation politique, « théâtre du genre », et donne à voir l'exclusion des femmes de celle-ci au cours de la IIIe République jusque dans les années 1970. Nous voulons emprunter à Delphine Gardey sa démarche d'inscription du politique dans le matériel, de la représentation dans les corps. Son travail au Palais Bourbon inspirera notre démarche au Palais du Luxembourg car il n'est pas venu à notre connaissance de tel travail sur le Sénat et plus particulièrement sur sa présidence croisant les questions langagières, symboliques et iconiques de la représentation.

Problématique

Ainsi, nous en sommes venus à considérer la représentation comme le concept central de la démocratie française telle qu'elle s'est construite depuis la Révolution française joignant à la vieille idée de la démocratie des Grecs, celle également ancienne de représentation qui fut au cœur de l'Ancien Régime. La représentation politique *advient* si un certain nombre d'éléments langagiers, symboliques et iconiques sont réunis pour performer cette représentation. De-là, il nous a paru intéressant de comprendre : comment

[26] Delphine Gardey, *Le Linge du Palais-Bourbon. Corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique,* Les Bords de l'Eau, 2015

la représentation s'opère-t-elle au Sénat ? Quelles forces l'actionnent-elles ? Plus précisément, comment la Présidence du Sénat permet-elle de performer la représentation de l'institution ? Dans quelle mesure le Président du Sénat opère-t-il la représentation politique de sa fonction ?

Il s'agit ici d'examiner les conditions de possibilité et les media qui permettent au Président du Sénat de performer sa fonction. Cette analyse considère que la performance réalisée est médiatique et s'effectue en interaction avec différents media.

Hypothèses de recherche

Afin de répondre au mieux à cette problématique, nous avons formulé les trois hypothèses qui s'inscrivent dans le motif politique du *theatrum mundi* formulé par Shakespeare : « *Le monde entier est un théâtre ; Et tous, hommes et femmes, n'en sont que les acteurs ; Ils ont leurs entrées et leurs sorties, Et un homme dans le cours de sa vie joue différents rôles.* » (Jacques dans *Comme il vous plaira*, acte II, scène 7).

1. La représentation politique s'opère à travers des discours des élus comme des media qui permettent de réaliser le procédé institutionnel de la représentation vu comme une substitution des citoyens par les élus (discours-*mimesis*).

2. La représentation qui s'incarne à travers des objets et des symboles permet de montrer la présence d'un pouvoir a priori absent et de se le figurer (décors-figuration-simulacra).

3. La représentation qui s'exhibe à travers les rituels itératifs n'est autre qu'une intensification de la représentation politique, signe de sa puissance de monstration (mouvements scéniques reproduits).

Choix du terrain

Six mois de stage à la Direction de la Communication du Sénat, bien que tronqués par trois mois de confinement, ont confirmé notre intérêt pour cette éminente institution,

tant le Sénat entretient une culture parlementaire singulière qui nous était inconnue jusqu'alors. Alors que l'Assemblée nationale voit souvent des pratiques de rapport de force et de domination politique d'un groupe parlementaire disposant de la majorité absolue écrasant des groupes très minoritaires, le Sénat se veut une chambre plus respectueuse de la diversité d'opinion, capable de bâtir en son sein du consensus comme le prouve la représentation dans la concorde (relative tout de même) d'une grande diversité politique ; des communistes aux républicains en passant par les écologistes, socialistes, radicaux, centristes, marcheurs et indépendants. Les présidents du Sénat de la Cinquième République se sont toujours attachés à permettre l'existence de nombreuses chapelles idéologiques en cultivant cette pluralité d'opinions. De plus, le Sénat est traversé par l'idée de permanence et de continuité que le pompe du Palais du Luxembourg rappelle sans cesse, et c'est en cela qu'on peut la qualifier de chambre « conservatrice ». Elle est conservatrice au sens où elle représente la pérennité du Parlement, parce que le Président de la République ne peut la dissoudre et que le Président du Sénat est considéré comme le troisième personnage de l'État après le locataire de l'Elysée et celui de Matignon. Son image conservatrice provient également de son orientation politique dominée par la droite et les républicains modérés depuis les origines du Conseil des Anciens et de la Chambre des Pairs. Enfin, le Sénat peut être qualifié de chambre conservatrice car ainsi est pensé son rôle dans l'équilibre bicaméral français comme un des garde-fous constitutionnel veillant au bon respect des procédures parlementaires. En respect de son étymologie latine *« senex », «* vieux *»* en français, mais désignant en lointain héritier le Conseil des Anciens à Rome, le Sénat est censé prendre le temps de penser et d'écrire la loi. Cette assemblée est moins inféodée au temps médiatique des élus de l'Assemblée nationale, plus scrutés car ils sont choisis au suffrage universel direct à la différence des sénateurs élus au suffrage indirect. Cette « lenteur », si rare aujourd'hui à l'heure de « l'accélérationnisme »[27] que dénonce Yves Citton, est nécessaire à la démocratie car elle s'inscrit dans une temporalité plus longue que l'économie et le quotidien. Cette qualité ressort dans le travail parlementaire du Sénat dont les textes, parce qu'ils sont mieux écrits et mieux délibérés qu'à l'Assemblée, sont plus souvent adoptés en première lecture[28]. En effet, la majorité des amendements adoptés dans les

[27] Yves Citton, *Écologies de l'attention et archéologie des media,* UGA Éditions, 2019

[28] 55 % de taux de reprise des amendements sur la session 2018-2019 en cas de discordance des majorités et 80 à 90% en cas de concordance d'après le rapport statistique de la Séance du Sénat 2018-2019.

textes de loi ont été rédigés au Sénat (60 à 90%).[29] Notre intérêt pour le Sénat a également été nourri par notre formation en histoire avec notre volonté de réaliser un autre mémoire sur la presse de la Restauration et la Chambre des Pairs sous Louis XVIII. Cependant, c'est vraisemblablement notre master 2 en communication politique et territoires qui nous a donné ce goût pour les territoires et la manière dont les institutions publiques les voient, les disent, les montrent, les valorisent et enfin les représentent. En effet, le Sénat est le représentant des territoires en vertu de l'article 24 de la Constitution de la Cinquième République, point de départ de ce travail.

Nous avons pris le parti d'étudier la notion de représentation au Sénat à la Présidence car il n'y a pas eu à notre connaissance de travail sur cette notion au sommet de la chambre haute et que cela permet d'opérer une forme de mise en abyme de la représentation au Sénat en étudiant la manière dont l'éminent représentant du Sénat dit et opère la représentation.

Méthodologie et corpus

Nous approche se veut tout à fait pluridisciplinaire ; historiciste parce qu'elle entend analyser le concept de représentation dans le temps long par les entrées de la philosophie, de l'histoire, du droit et de la science politique, et communicationnelle parce qu'elle ambitionne d'analyser ce concept en pratique à la présidence du Sénat dans ses dimensions langagières, symboliques et iconiques. Nous puiserons largement dans ces sciences humaines pour confronter les textes d'un point de vue épistémologique et conceptuel mais surtout pour appuyer notre propos et nos hypothèses. Nous avons malheureusement réalisé une observation participante à la Présidence du Sénat trop maigre pour pouvoir prétendre confronter nos hypothèses avec les acteurs étudiés. Notre stage de six mois au Sénat a cependant été une source d'inspiration et nous a rendu concret bien des aspects abordés par le dialogue avec les élus, les administrateurs et agents, notre proximité avec la vice-présidente Conway-Mouret, les déambulations dans l'hémicycle, au Palais du Luxembourg et au Petit Luxembourg.

[29] Ibid

Ensuite, pour étayer nos propos et recueillir des exemples qui seraient moteurs pour notre recherche, nous nous sommes appuyés sur un corpus accessible et composé en premier lieu de discours officiels prononcés dans l'hémicycle par l'actuel Président du Sénat, Monsieur Gérard Larcher, en fonction depuis 2014, tout en pensant la relation émetteur-récepteur. Nous nous sommes aussi attachés à extraire d'un ensemble photographique et matériel, les symboles qui disaient la représentation. Enfin, le troisième élément de notre corpus est inscrit dans les mœurs, le règlement et les pratiques du Sénat et de sa Présidence puisqu'il s'agit des rituels informels et protocolaires, considérés comme éléments itératifs signifiants de la représentation.

Par souci pratique et pour apporter un éclairage le plus contemporain qui soit, nous répondrons à notre problématique en nous appuyant sur un corpus uniquement composé d'éléments apparus au cours du dernier mandat du Président Gérard Larcher (2014-2020) et au moment de sa réélection en octobre 2020.

Le corpus numéro 1 est composé de six discours complets du Président du Sénat Gérard Larcher, prononcés dans l'hémicycle et récupérés sur son site officiel. Le corpus numéro 2 est composé de quinze photographies et objets illustratifs figurant le pouvoir du Sénat principalement trouvés sur le site internet officiel du Sénat. Enfin, le corpus numéro 3 comprend cinq rituels sénatoriaux, illustrés par des photos, qui exhibent sa puissance.

Annonce du plan

Dans un premier temps nous montrerons que la représentation politique s'opère à travers des discours d'élus qui permettent de réaliser le procédé institutionnel de représentation vu comme une substitution des citoyens par leurs élus (discours-*mimesis*) **(I).** Dans un second temps, nous verrons que la représentation politique s'incarne à travers des objets et des symboles permettant de montrer la présence d'un pouvoir a priori absent et de se le figurer (décors-figuration-simulacra) et nous démontrerons que la représentation politique s'exhibe à travers des rituels itératifs et n'est autre qu'une intensification du pouvoir politique, signe de sa puissance de monstration (mouvements scéniques reproduits) **(II).**

<u>Partie I</u> : Les discours comme opérateurs de la représentation - substitution

Le concept de représentation, polysémique nous le disions, tire sa force de sa richesse épistémologique. En effet, il paraît être entendu par tous, mais recèle de sens épars que l'on se place du point de vue de la théorie de la représentation politique médiévale, du théâtre, des sciences politiques, de la sociologie, de la philosophie, des arts picturaux etc. Cependant, ces sens convergent quand on observe le système représentatif politique vers trois grands mécanismes qui permettent d'opérer la représentation : la substitution, la figuration et l'intensification. Le théâtre et le dramatique de manière générale constituent souvent l'objet métaphorique employé pour dessiner ce que l'on nomme couramment la « scène politique ». Le vocabulaire théâtral vient éclairer le jeu du système représentatif avec ses acteurs, son public, ses scènes, ses décors, etc. A priori, ce qui caractérise le mieux le pouvoir du politique est le verbe, soit cette capacité à agir par le discours (la tirade au théâtre).

Au-delà du motif baroque du *theatrum mundi*, mis en mots par Jacques dans *Comme vous voudrez* de Shakespeare[30], le théâtre est une production fictionnelle où l'on *fait comme si,* l'on s'identifie, l'on éprouve ce que vivent les personnages. Nous partons du principe que, comme le droit, le système politique représentatif est une fiction qui nécessite pour *advenir* la croyance de toutes ses parties prenantes (les acteurs jouant les scènes et les spectateurs dont l'âme travaille pendant la représentation[31]). Ici nous considérons que langage, discours et démocratie sont intimement liés et que le politique ne peut exister sans verbe. Dans cette partie, nous tâcherons de montrer en quoi le mécanisme verbal par la production de discours permet d'opérer la première force de la représentation politique : la substitution des élus aux citoyens. Plus précisément, nous verrons comment le Président du Sénat opère la force de substitution à l'œuvre dans la représentation politique par des discours. Nous veillerons à penser cette opération dans le cadre de dispositifs médiatiques, nécessairement pris en compte par les acteurs.

---

[30] Shakespeare, *Comme vous voudrez*, Livre de Poche, Ed. 2003 (écrit en 1599) [Acte II, scène 7, paragraphe 253]
[31] Cf. introduction

1.1. Ce que peut la représentation par le Président du Sénat

1.1.1. Le Président du Sénat : un orateur

Le Président du Sénat est traditionnellement désigné comme étant le troisième personnage de l'État après le Président de la République et le Premier Ministre. Il est à la tête de la « chambre haute » du Parlement dans le système bicaméral de la Cinquième République française. Il dispose de pouvoirs de nomination majeurs dans les institutions : au Conseil constitutionnel, à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, à l'Autorité de régulation des activités ferroviaires, à l'Autorité des marchés financiers, au Conseil supérieur de l'audiovisuel, au Haut Conseil de l'éducation, ainsi qu'à l'Autorité de sûreté nucléaire. Dans la traditionnelle présentation du Président du Sénat, on ne peut oblitérer l'article 7 de la Constitution[32] : « *En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement constaté par le Conseil Constitutionnel saisi par le Gouvernement et statuant à la majorité absolue de ses membres, les fonctions du Président de la République, à l'exception de celles prévues aux articles 11 et 12*[33] *ci-dessous, sont provisoirement exercées par le Président du Sénat et, si celui-ci est à son tour empêché d'exercer ces fonctions, par le Gouvernement.* ». Cette substitution du Président du Sénat au Président de la République empêché, cet intérim, a été deux fois exercé par Alain Poher, à la suite du départ du général de Gaulle et à la mort du Président Pompidou.

Déjà, il est intéressant de constater que l'un des premiers pouvoirs du Président du Sénat en fonction est un pouvoir de nomination, or le verbe « nommer » désigne avant tout une action de parole ; celle, selon le dictionnaire Littré de « *distinguer par un nom une personne ou une chose, de prononcer le nom de, dire comment une personne, une chose s'appelle, de qualifier quelqu'un ou quelque chose et enfin de désigner quelqu'un à une charge, à une fonction, à un emploi ; élever quelqu'un à une dignité.* »[34]. Le principe de

[32] *Constitution de la Cinquième République*, Article 7, Titre II, 1958.
[33] L'article 11 concerne l'organisation d'un référendum et l'article 12 la dissolution de l'Assemblée nationale, deux pouvoirs que n'aurait pas un Président du Sénat à l'Elysée.
[34] Le Littré, bien que daté, nous est apparu pertinent pour comprendre certains concepts et verbes grâce à l'abondance de ses exemples littéraires.

nomination au sens « d'élever au rang de » par une action de parole est un acte de verbal de pouvoir éminemment performatif. Le principe de nomination, qu'il soit formel, substantiel ou discrétionnaire, est d'ailleurs un pouvoir caractéristique de tous les régimes politiques, qui a tendance dans l'histoire à décroître à mesure que, dans la société, l'accès aux charges et fonctions se professionnalise[35]. Si on devait caricaturer et mettre de côté les actes juridiques et d'écriture qui permettent d'officialiser dans la loi ce qui est dit : c'est bien en définitive le verbe qui fait. Au Sénat, le rôle du Président est de présider la Conférences des Présidents qui est chargée de fixer les ordres du jour, de présider les séances et de représenter l'institution.

De cette brève présentation de l'institution présidentielle sénatoriale, on perçoit les deux forces à l'œuvre dans cette partie : celle de la « représentation » et celle de la « parole ». Le Président préside la séance dans l'hémicycle, depuis le « Plateau » (« Perchoir » à l'Assemblée nationale), il distribue la parole aux sénateurs, aux groupes politiques, lui seul peut lever, interrompre ou clôturer la séance. C'est par la parole qu'il agit et qu'il opère le mécanisme de la représentation. Le verbe du Président du Sénat n'est pas celui de son titulaire mais par la force du système politique représentatif, celui de l'institution ; lorsque Gérard Larcher déclare dans l'hémicycle : « *La séance est suspendue* » ou plus puissant encore : « *Le Sénat a adopté* », ce n'est pas l'individu qui parle mais l'institution qu'il incarne, qu'il représente, qui agit et cet énoncé est performatif (au passage). L'institution *agit* à travers son verbe. De la même manière, lors de son discours de réélection du 2 octobre 2017[36], après les remerciements d'usage, Gérard Larcher a rendu hommage aux jeunes femmes assassinées à Marseille par un terroriste et a déclaré : « *Je veux témoigner au nom du Sénat notre solidarité aux familles endeuillées* ». Cette seule phrase permet de saisir la force de la représentation politique et institutionnelle : à travers cet acte de parole, assez commun, c'est l'institution sénatoriale dans son entièreté qui témoigne sa solidarité.

Ces quelques exemples permettent également de mesurer un aspect de la représentation que nos lectures n'ont pu déceler initialement. La

[35] À ce titre, concernant le pouvoir de nomination sous la Cinquième République, on notera le travail pédagogique remarquable de Benoît Montey pour la revue de droit politique *Jus Politicum* cité en bibliographie.
[36] Corpus 1.1

représentation-substitution qui s'exprime à travers les discours dépend des conditions d'énonciation de cette parole. Une approche situationniste est ici nécessaire pour comprendre ce phénomène. C'est parce qu'il se situe dans dispositif panoptique[37] complet : architectural par l'hémicycle, géographique parce qu'il domine la séance depuis le Plateau, et médiatique par les microphones et caméras centrées sur lui et par le fait qu'il dispose du « bâton de parole », que le Président du Sénat assure son rôle. Derrière et autour de lui, huissiers et rédacteurs assistent la séance. Il s'exprime et compte depuis le Plateau les votes à main levés et depuis son écran les votes électroniques. En face de lui, à sa droite et sa gauche, les caméras qui retransmettent en direct sur Public Sénat la séance, bref il préside. Il peut la lever et dire sa solidarité si toutes les conditions de possibilité d'expression de cette parole présidentielle, humaines comme matérielles, sont réunies. C'est donc avant tout par les outils d'orateur que le Président du Sénat agit. Son action est celle que lui permet d'opérer la représentation à savoir une force de substitution de l'institution-Sénat à l'élu-Président du Sénat.

1.1.2. Parole et pouvoir dans la représentation institutionnelle

Le Président du Sénat est donc, nous l'avons dit, un orateur dont le verbe est la source de son action, ou plutôt de l'action de l'institution qu'il représente. Une approche saussurienne ou barthésienne de la parole politique permet de mesurer la prééminence de la parole dans la représentation. Dans cette perspective, la parole du Président devient un « mythe » au sens étymologique du terme grec relevé par Barthes de « muthos » avant la distinction avec « logos » faite par la philosophie rationaliste grecque. Dans *Mythologies*[38], Roland Barthes entreprend de définir les structures formelles du mythe. Le mythe est une parole et cette parole est un message ; qui n'est donc pas qu'oral ou écrit : photographie, cinéma, sport, spectacles, publicités… « *tout cela peut servir de support à la parole mythique* ». Ce détour nous permet à nouveau, non pas de placer la parole de l'institution présidentielle sénatoriale comme Barthes le fait pour le catch, la DS ou les pâtes italiennes, mais de montrer que le support à l'action du Président du Sénat est sa parole réitérée et contextualisée. Nous dressons ici un parallèle entre le mythe barthésien et la

[37] Composé à l'aide du grec pan, « tout », et optikos, « qui concerne la vue », sur le modèle de l'anglais panopticon. Se dit d'un édifice construit de manière qu'on puisse en embrasser d'un seul regard tout l'intérieur. Les bâtiments panoptiques des prisons du XIXe siècle. Académie française.
[38] Roland Barthes, *Mythologies*, Points, 2014 (première édition en 1957)

représentation politique : le mythe est un langage « méta-communicatif », c'est-à-dire se fondant sur une communication, un langage de signes déjà constitués, de la même manière que la substitution à l'oeuvre dans la représentation s'appuie sur un langage de signes qui la précède, caractérisée par un dispositif médiatique qui place l'élu à la Présidence du Sénat au sommet l'institution notamment lorsqu'il est amené à s'exprimer.

Le corpus constitué (corpus n°1) est composé de discours officiels de Gérard Larcher, prononcés dans l'hémicycle du Sénat. Il s'agit d'un ensemble comprenant des discours solennels lors de son investiture, des vœux ou d'événements réclamant une grande dignité républicaine. Outre la solennité, l'adjectif qualifiant le mieux ce corpus est sans conteste aucun « institutionnel ». En effet, c'est ce qui doit le mieux caractériser la parole du Président du Sénat. Lorsqu'il est en fonction, celui-ci réalise sur lui-même et à travers ses mots, ce que nous appelons la force de « substitution » à l'œuvre dans le système représentatif. La substitution ici ne se fait pas entre les citoyens ou collectivités et leur élu (Gérard Larcher étant sénateur des Yvelines) mais entre l'élu et le mandat qu'il exerce suite à son élection par ses pairs (celui de Président du Sénat.). Ses discours ne sont pas des prises de parole qui vont défendre un texte de loi en particulier, là n'est pas exactement le rôle du Président de cette assemblée. Il s'agit plutôt de discours plus généraux sur les valeurs, les rôles, les intentions de l'institution dans tel ou tel contexte. Le Président va dès lors porter ces valeurs (ainsi que les siennes) pour faire respecter l'esprit des institutions françaises. On retrouve le caractère nécessairement conservateur du Sénat en cela qu'elle se veut une forme de garante des institutions de la Cinquième République malgré les coups de boutoirs présidentialistes de l'exécutif depuis plusieurs décennies. Ici, nous puisons dans la méthodologie dressée par Alice Krieg-Planque[39] dans son manuel d'analyse des discours institutionnels pour montrer dans le passage ci-après combien ce discours se veut institutionnel et rassembleur :

« *Il y a 3 ans, je prononçais ici-même mon discours de Président de la nouvelle assemblée élue et j'utilisais ces mots : « il faut relever le Sénat pour faire vivre le bicamérisme. C'est l'esprit de la feuille de route que je vous propose de suivre ensemble, nous les 348 sénateurs* ». *Nous avons, ces trois dernières années, beaucoup œuvré,*

[39] Alice Krieg-Planque, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, A. Colin, coll. icom, série Discours et communication, 2012, 238 p

ensemble, pour mieux faire la loi, mieux contrôler l'action du Gouvernement, mieux gérer et clarifier nos règles de fonctionnement internes. Nous avons su faire entendre la voix des territoires. Nous avons collectivement retrouvé la pleine légitimité de notre assemblée et sa place dans le fonctionnement des institutions de la République. Merci pour tout cela. Le bicamérisme est un atout pour notre démocratie, et le projet que je vous ai proposé repose sur deux principes qui structurent notre rôle : être garant de l'équilibre des pouvoirs, être garant de l'équilibre des territoires. « L'horloge démocratique » de nos institutions ne peut être réduite à l'élection du Président de la République au suffrage universel direct, que suit l'élection des députés et qui, depuis la réforme du quinquennat n'est que la réplique « sismique » de l'élection présidentielle. L'équilibre des pouvoirs, indispensable au fonctionnement démocratique de la République, a besoin d'une voix différente : c'est le Sénat »[40].

Ce qui frappe à la lecture ou l'écoute de ce discours est le triple niveau de l'énonciation caractéristique du discours institutionnel. La question que l'on doit se poser est « qui parle, qui est le locuteur » ? Il s'agit tout d'abord de la première personne du singulier, « *je* », désignant celui qui formule ces paroles, à savoir Gérard Larcher, Président du Sénat (ligne 1 et 3). Vient ensuite la première personne du pluriel, le « *nous* » désignant l'ensemble des sénateurs, l'assemblée du Sénat (ligne 4,6). Ensuite, de manière moins sensible, advient le cœur du discours institutionnel du Président du Sénat, qui se caractérise par l'effacement de toute personne émettrice au profit de l'institution seule ayant pour point d'orgue « *c'est le Sénat.* » (ligne 16), qui est d'ailleurs, employé ainsi, un présent à valeur de vérité générale. On remarque une gradation énonciative forte passant de l'initiative personnelle du Président du Sénat (« *C'est l'esprit de la feuille de route que je vous propose de suivre ensemble* » ligne 2 à 3) à l'exhortation collective qui souligne la mission dont ils sont investis (« Nous les 348 sénateurs » ligne 3 à 4) jusqu'au coeur institutionnel du discours qui couronne le tout de manière injonctive (« *L'équilibre des pouvoirs, indispensable au fonctionnement démocratique de la République, a besoin d'une voix différente : c'est le Sénat.* » ligne 15 à 16). Toujours dans l'énonciation, on note l'écart temporel entre le passé composé conjugué à la première personne du singulier et du pluriel et le présent de l'indicatif conjugué de manière plus impersonnelle (3ème personne) et institutionnelle. Cela permet de retranscrire l'idée de permanence propre aux

[40] Corpus 1.1

institutions publiques de l'État. On note également que dans les autres discours du corpus Gérard Larcher, lorsqu'il parle du bicamérisme, conjugue systématiquement ses verbes au présent simple, parfois au mode impératif exprimant la nécessité *générale (« il faut que, on doit »)* et au futur simple, voire à l'infinitif *(« faire* vivre le bicamérisme »). Cela traduit une fois de plus l'idée de permanence, de continuité et de projection.

Le discours et, de manière générale, la parole politique, ne visent pas qu'à exprimer un point de vue mais à agir sur l'auditeur ou le lecteur en construisant une représentation du réel. Cette construction passe nécessairement par un discours argumentatif qui maniera registre épidictique, conviction et persuasion. Le discours institutionnel de Gérard Larcher épouse tout à fait ce triptyque en ajoutant des accents laudatifs quand il s'agit de féliciter ses collègues, comme c'est le cas dans le discours d'accueil du nouveau Président de l'Assemblée des Départements de France (cf. corpus 1.4). L'architecture de ce discours est très limpide :

- Remerciements : formules républicaines « corporatistes » de circonstance ;
- Contexte : élection du nouveau président de l'ADF ;
- Précédents : Loi NOTRe et remise en cause depuis plusieurs années de la pertinence des départements dans le cadre de la politique de métropolisation et des grandes eurorégions ;
- Idée première : soutien de Sénat pour la préservation des départements considérés comme un maillon local pertinent et indépassable ;
- Idée deuxième : nécessité de l'union au sein de l'ADF pour défendre l'action de cette collectivité ;
- Idée troisième : l'action de l'ADF doit se faire dans le sillage de ce qu'entreprend le Sénat avec la Conférence Nationale des Collectivités Territoriales ;
- Justification d'autorité : rappel du rôle constitutionnel du Sénat (article 24 de la Constitution) qui « assure la représentation des collectivités territoriales de la République ») ;
- Projection : annonce des échéances prochaines ;
- Retour sur l'exposé initial : l'orateur relie son analyse de la « France périphérique » à celle des départements qu'on voudrait aussi évincer à tort ;

● Justification d'autorité secondaire : citation d'un sondage sur l'attachement supérieur des Français aux Départements (CEVIPOF) ;

● Conclusion : justification historique et institutionnelle de la défense des départements

● Remerciements finaux : exhortation et formules républicaines « corporatistes » de circonstance ;

On le voit dans ce schéma architectural du discours, l'argumentation de Gérard Larcher se décline selon un plan presque cartésien en trois parties de développement avec une conclusion reprenant l'exposé initial. L'ensemble se voit encadré d'arguments *ad potentiam* (de pouvoir) avec le rappel de la constitution et, *ad verecundiam* (de respect) avec le sondage du CEVIPOF venant habilement relégitimer les actions entreprises par le Sénat ("nous" sénateurs) et emmenées par son Président ("je" Gérard Larcher, Président du Sénat). Cette perpétuelle légitimation de l'institution par elle-même, par les autres institutions et par les citoyens n'est pas sans rappeler les travaux de la professeure américaine de Berkeley Hanna Fenichel Pitkin qui montrent que pour légitimer la représentation, le représentant moderne doit agir « à l'intérieur d'un réseau élaboré de pressions, de demandes, d'obligations » et de reconnaissances. Un politicien œuvre nécessairement dans un monde institutionnel régi par les partis, les pratiques réglementaires, les traditions politiques, les mœurs parlementaires, la structure d'ensemble du gouvernement etc. Il tire sa légitimité des urnes mais sa reconnaissance par cet univers institutionnel. L'élu doit prendre en considération cet univers pour agir et c'est en partie la raison de la nécessité du discours institutionnel. Le discours institutionnel de Gérard Larcher est également marqué, et nous avons pu le constater au Palais du Luxembourg auprès de nombre d'élus au cours de notre stage, par la recherche permanente du consensus. Il s'agit d'une culture parlementaire propre au Sénat français, nous le disions en introduction, que respecte, en conservateur, le Président du Sénat. Nous avons pu d'ailleurs constater à quel point la figure de l'actuel Président du Sénat était consensuelle auprès de ses pairs. Cela ressort dans les discours du corpus par la volonté d'écouter toutes les oppositions et d'être le « Président de tous les Sénateurs » en 2017 et également lors de sa troisième élection en 2020 lorsqu'il déclare : « *La démocratie s'est exprimée et je veux dire à tous mes collègues que, dès cet instant, je suis le porte-parole de toutes les sénatrices et tous les sénateurs de métropole, d'outre-mer et*

des collègues qui représentent les Français établis hors de France. Nous sommes une assemblée de liberté, où chaque voix est respectée. Croyez-moi, j'en serai le garant. ». Le discours institutionnel contribue alors à alimenter une légitimation intramondaine, condition *sine qua non* du système politique représentatif.

Ainsi, la représentation-substitution se réalise à travers des discours et la capacité d'action du Président du Sénat est permise par sa parole qui s'inscrit dans un dispositif communicationnel qui le met en position dominante. La substitution à l'œuvre dans la représentation s'appuie sur un langage de signes qui la précède, caractérisé notamment par un dispositif médiatique qui place l'élu à la Présidence du Sénat au sommet l'institution. Il *agit* par le verbe comme le montre son pouvoir de nomination. Le Président du Sénat performe la représentation politique de l'institution qu'il représente par un discours que nous qualifions d'institutionnel, caractérisé par plusieurs niveaux d'énonciation et une conjugaison qui l'ancre dans le présent et l'avenir. Ce discours institutionnel, source d'une légitimité intramondaine, est une nécessité politique puisque l'élu n*'interagit* que dans un système représentatif qui s'impose à lui.

1.2. Se faire la voix des territoires

1.2.1. Transformer l'absence des territoires en présence

Nous l'avons déjà dit, et Gérard Larcher l'a répété en présence de membres du gouvernement lors de ses discours d'investiture en 2014, 2017 et 2020, « *le Sénat, dont le nombre de membres ne peut excéder trois cent quarante-huit, est élu au suffrage indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République*. »[41]. Gérard Larcher couple l'argument d'autorité constitutionnel par la convocation de la figure emblématique, devenue avec les ans consensuelle, de Charles de Gaulle et de son discours de Bayeux qui justifie le bien-fondé d'une seconde chambre : « *la vie locale, elle aussi, a ses tendances et ses droits.* ». Dans son discours du 2 octobre 2017

[41] *Constitution* de la Cinquième République, Article 24, Titre IV, 1958

précédemment cité, Gérard Larcher rappelle les fonctions du Sénat et son ambition de jouer pleinement son rôle dans le bicamérisme : « *Nous avons une responsabilité constitutionnelle spécifique. Nous sommes les représentants des élus locaux, des collectivités locales. Nous sommes les représentants de la France de la proximité, de la France du concret, de la vie quotidienne des Français. Je n'oublie pas nos compatriotes établis hors de France. Le développement équilibré de nos territoires en métropole et dans nos outre-mer est indissociable de l'idée que nous nous faisons de la Nation et de son unité*. ».

Ce rappel, toujours fait dans les moments solennels et notamment face à l'Exécutif, permet de saisir la force de substitution à l'œuvre dans la représentation politique. Le Sénat, à travers ses sénateurs, représente les élus locaux et les collectivités territoriales. C'est donc un niveau de représentation indirect comme le confirme le mode de scrutin des élections sénatoriales, puisque qu'on représente des représentants ou des institutions locales. Ces élus sont « la voix des territoires », une forme abstraite de désigner les collectivités. Comme on ne peut faire débattre dans une assemblée la voix de chacune des collectivités (mairies, intercommunalités, départements etc.) on concentre cette parole dans un individu, le sénateur, qui devient par la « magie de la représentation » le représentant de tout un territoire. Ainsi, le sénateur de l'Hérault Henri Cabanel vient se substituer aux collectivités et aux élus de son département. Le sénateur élu est le substitut de son territoire, et c'est lorsqu'il parle, que le territoire qu'il représente est censé *advenir.*

La puissance du système représentatif ne réside pas dans la substitution au sens d'un substitut qui ne serait qu'un remplaçant mineur du réel. Les sénateurs, et a fortiori le Président du Sénat, ne sont pas des élus-commissaires de leurs territoires, comme le croyait Rousseau[42], mais leurs représentants chargés de transformer l'absence de ces territoires en présence comme le formule Myriam Revault d'Allonnes.[43] Le territoire, la collectivité, est *réellement* présente à travers le sénateur, comme le Sénat est réellement présent à travers Gérard Larcher lorsqu'il déclare « adopter » un texte ou quand il est en représentation diplomatique. Dans l'hémicycle, *« on fait comme si »* tous les représentés

[42] Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat Social*, Flammarion, 2011.
[43] Myriam Revault d'Allonnes, *Le miroir et la scène ; ce que peut la représentation politique,* Seuil, 2016.

étaient bien là.[44] L'activité représentative est créatrice d'une fiction, celle de la présence réelle des représentés, mais elle permet surtout la construction d'une communauté. En effet, la transformation de l'absence en présence qui fait *advenir* les représentés fonde la communauté des représentants qu'est le Sénat.

Un parallèle avec l'Assemblée nationale permet de mieux saisir cette idée complexe : le peuple est devenu nation à partir du moment où il a élu les députés de la nation, ses représentants. C'est avec Sieyès qu'on parvient à « substantialiser la nation » dans l'Assemblée nationale. Le nom « d'Assemblée nationale », tiré de la célèbre déclaration du Tiers-État présentée dans une motion de Sieyès du 17 juin 1789, était le résultat d'un compromis puisque Sieyès avait à l'origine proposé le nom d'« Assemblée des représentants connus et vérifiés de la Nation française » comme le rappelle Adalbert Podlech.[45] Pour Sieyès, la représentation n'est plus un artifice organisationnel permettant de remplacer la présence de tous les citoyens, mais un moyen d'accroître l'efficacité du système politique grâce à une division du travail et à une concentration de la formation de la volonté politique. Ainsi, le Sénat permet, à travers ses membres, l'existence politique des collectivités territoriales rassemblées ainsi que la concentration de leur volonté propre. Sans leurs représentants, elles n'existeraient pas collectivement. C'est bien l'élection de représentants qui fait *advenir* la communauté. Cette affirmation de la constitution d'une communauté par l'élection s'inscrit dans la tradition hobbesienne qui veut que l'unité soit nécessairement construite et que la représentation soit l'opérateur de cette construction. « *Le pacte de représentation hobbesien veut que la multitude éparse n'accède à l'unité et ne se constitue comme peuple qu'en instituant le représentant souverain.* », explique ainsi Myriam Revault d'Allonnes[46].

[44] Un parallèle troublant peut être fait avec la liturgie chrétienne et le phénomène de la transsubstantiation qui rend, au moment de l'Eucharistie, le Christ *réellement présent* dans le corps et l'esprit des communiants.

[45] Adalbert Podlech, La représentation : une histoire du concept*, Trivium : Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales*, 2014.

[46] Myriam Revault d'Allonnes, « Les paradoxes de la représentation politique », revue *Etudes* n°419, 2013.

1.2.2. Parler au nom de ou à la place de

La substitution à l'œuvre dans la représentation n'a pas seulement pour fin de faire *advenir* la communauté nationale ou territoriale française, mais avant tout pour le citoyen de déléguer au substitut son droit démocratique de participation à l'écriture de la loi et à la conduite de la politique de la nation. Les penseurs du contrat social, notamment des Lumières, éclairent encore aujourd'hui nos réflexions sur notre système politique représentatif. Si Rousseau considérait que « la volonté ne se représente pas » et que les députés n'étaient qu'au mieux des commissaires, Montesquieu et les encyclopédistes formulent que « *c'est le peuple en corps* » qui devrait disposer de la « *puissance législative* » dans toutes les Nations libres. Cependant, il doit exercer cette puissance par le truchement de représentants pour deux raisons : l'une pratique - on ne peut réunir tous les citoyens dans une assemblée, l'autre intellectuelle -on doit choisir des personnes éclairées et disposant de capacités à débattre des affaires publiques. « *Les représentants d'une Nation sont des citoyens choisis, qui dans un gouvernement tempéré sont chargés par la société de parler en son nom, de stipuler ses intérêts, d'empêcher qu'on ne l'opprime, de concourir à l'administration.* »[47] nous dit Diderot. Ainsi, dans les démocraties représentatives modernes, les citoyens n'exercent plus un pouvoir direct (malgré l'exception des référendums et des assises) mais un pouvoir de contrôle et des contre-pouvoirs qui ne s'expriment pas qu'au moment des élections mais, par la pression populaire, la presse, l'opinion etc. Les élus sont donc censés exercer *au nom des citoyens*, le pouvoir qu'ils leur ont délégué. Au Sénat, les sénateurs sont donc dans cette perspective des substituts de substituts.

La force de substitution à l'œuvre dans le système politique représentatif fait que « *les actes accomplis par les représentants politiques du peuple lui sont attribués comme s'il les avait adoptés lui-même.* »[48]. De la même manière, les paroles prononcées par les élus sont attribuées au peuple comme s'il les avait dites lui-même. Cette unicité artificielle ou « fictive » pour reprendre un terme de notre introduction, du peuple et de ses représentants, mise en tension avec la question de la représentativité des élus, interroge, d'un point de

[47] Denis Diderot, *Encyclopédie,* article « Représentants », 1780.
[48] Marie-Anne Cohendet, « Une crise de la représentation politique ? » revue *Cités* 2004/2 (n° 18), pages 41 à 61.

vue communicationnel, l'identité et surtout la légitimité de la personne qui parle au nom du citoyen ou à sa place. Nous en venons ainsi à retrouver le problème génésiaque de notre mémoire à savoir la « crise de la représentation ». En effet, on reproche à notre système représentatif actuel, notamment le manque de représentativité des élus ainsi que la perte de confiance en la parole politique (cf. introduction). Cette description d'une soi-disant « crise de la représentation » dure depuis si longtemps qu'elle s'est tout à fait institutionnalisée en étant intégrée par tous les acteurs (media, élus, personnel politique). Cela conduit la représentation à devoir se réinventer sans cesse.

Dans cette perspective, la « crise de la représentation » devient une chance pour la démocratie représentative car elle permet de la questionner et de la revitaliser en faisant évoluer ses pratiques. Les critiques de cette « crise » ont par exemple permis ces dix dernières années de bouleverser les manières de faire et de dire la politique. « La supposée « crise de la représentation » offre alors la justification nécessaire à une multitude d'évolutions du jeu politique : la transparence, la proximité, la parité, la diversité, ou encore les divertissements politiques à la télévision. Ainsi, « *ce qui [est] désigné actuellement sous le terme de crise de la représentation est un compendium confus de phénomènes très divers qui, rassemblés par la logique même de la concurrence intellectuelle et politique, délimitent un objet d'autant plus susceptible d'être retenu qu'il autorise l'expression d'opinions vagues, à l'infini.* ».[49]

On voit ainsi se dégager une mutation de la parole politique des élus qui a en définitive pris en compte les critiques contemporaines et les a intégrées, pour se démarquer dans une logique de compétition politique comme le montre *Pratiques de la représentation* en développant le cas de Ségolène Royal et de sa revendication d'indépendance et de démocratie participative depuis 2007. Le Président du Sénat n'échappe pas lui non plus à ce phénomène qu'il évoque dans son discours de réélection du 1er octobre 2020 :

« *La crise économique et sociale est devant nous. On nous parle de crise de la représentation, de perte de confiance du citoyen envers les institutions. Certes, c'est une*

[49] Alice Mazeaud, *Pratiques de la représentation*, (dir), Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2014.

réalité. En vérité, ne sommes-nous pas face à une crise plus fondamentale puisant ses racines dans l'impuissance de l'État et la toute-puissance de la technostructure ? Dans une crise de l'autorité, de la verticalité de la gouvernance, de l'ignorance des corps intermédiaires et des élus locaux ? En fait, n'avons-nous pas d'abord, collectivement, une crise de l'absence de résultats ? ».

La rhétorique de Gérard Larcher dans ce discours est puissante : il a entendu les critiques contemporaines prononcées par un ensemble indéfini (« on »), ce qui laisse entendre que c'est un constat partagé par tous. Ces critiques sont telles qu'elles s'imposent à lui (« *On nous parle de crise de la représentation [...] Certes, c'est une réalité* » ligne 1 à 3). Dans une logique concurrentielle et avant tout institutionnelle, le Président du Sénat ne peut décemment contester le principe de la représentation politique comme certains élus ont pu le faire en soutien des Gilets Jaunes par exemple, mais il va orienter cette « crise » en direction de son positionnement politique vers une restauration de la gouvernance, du dialogue avec les corps intermédiaires et d'une décentralisation des décisions. En poussant la « crise de la représentation » de ce côté-ci, Gérard Larcher enfile bien son costume de Président du Sénat, conservateur de l'ordre institutionnel et de l'équilibre des pouvoirs.

Le brillant travail d'Alice Mazeaud renverse le problème : elle refuse de tomber dans la basse énumération de causes de cette « crise », mais travaille plutôt sur ce que cela montre de la représentation. Pour elle, ce que l'on nomme « crise de la représentation » et « crise de la parole politique » donnent à voir sur le fait que « *les conditions de légitimation des élus de la République sont précaires. La « crise » souligne en effet l'incapacité des acteurs politiques à maîtriser totalement les critères de légitimité et l'impossibilité de les fixer une fois pour toutes dans un environnement compétitif.* »[50]. La substitution à l'œuvre dans la représentation serait alors bouleversée par cette crise qui contraint la parole de l'élu, censé s'exprimer au nom des citoyens, à intégrer les critiques contemporaines du système représentatif qui contestent sa propre légitimité. D'une manière sarcastique, on pourrait dire que les élus se substituent bien aux citoyens en parlant eux-mêmes des critiques que ceux-ci formulent à propos d'une « crise de la représentation » qui remet partiellement en cause les élus eux-mêmes. En effet, la transformation de l'absence en

[50] *Ibid*

présence qui fait *advenir* les représentés fonde la communauté des représentants qu'est le Sénat.

Nous sommes donc conduits à dire que la production de discours permet d'opérer la première force de la représentation politique : la substitution des élus aux citoyens. Le Président du Sénat opère la force de substitution à l'œuvre dans la représentation politique par des discours qui s'inscrivent dans le cadre de dispositifs médiatiques, nécessairement pris en compte par les acteurs. La représentation au Sénat est la transformation de l'absence des territoires en présence par le truchement des représentants et de leur verbe. Cela permet de faire *advenir* les représentés et fonde, par là même, la communauté des représentants qu'est le Sénat. Conservateur et garant revendiqué de l'équilibre des pouvoirs constitutionnels, le Président du Sénat est l'éminent représentant de l'institution sénatoriale dans son ensemble, marquée par une culture de recherche du consensus qu'il entretient. En cela, s'il agit par son verbe, son discours se veut « institutionnel », marqué par plusieurs niveaux d'énonciation notamment au présent, à l'infinitif et au futur. Ce discours vise à réaffirmer sans cesse les rôles et la légitimité politique et institutionnelle du Sénat dans une logique de reconnaissance intramondaine et la perspective d'un nécessaire travail collectif. Le discours permet d'opérer la force de substitution à l'œuvre dans la représentation par des mécanismes verbaux, des dispositifs et des pratiques rhétoriques. On retrouve donc bien les mécanismes théâtraux de la *mimesis* aristotélicienne permettant d'opérer la substitution dans le système politique représentatif dont le Président du Sénat est une tête de proue.

Transition

Ainsi, la représentation politique s'opère dans un système, comme nous tâchons de le démontrer, dont les mécanismes verbaux permettent d'opérer la force de substitution. Celle-ci ne peut être déconnectée des deux autres forces propres à la représentation politique à savoir la figuration par les objets et symboles et l'intensification par les rituels.

Partie II : La représentation-figuration opère à travers des symboles et des images et la représentation-intensification à travers des rituels qui parachèvent la représentation politique

La représentation politique est un système fonctionnant par différents mécanismes qui actionnent des forces qui permettent d'opérer la représentation, de la rendre concrète, dans le fonctionnement démocratique des institutions françaises. La représentation a pour force motrice la figuration. Étymologiquement la représentation signifie « rendre présent » et la présence du préfixe « re » met l'accent en français sur l'idée d'une seconde présentation. Ainsi par définition, la représentation est une présentation redoublée, une image (physique ou mentale) de ce qui est représenté. Nous avons largement montré dans notre première partie que la représentation relève de la problématique de la présence et de l'absence et de la question de la substitution. Ici, nous nous intéressons aux images, aux symboles, aux représentations mentales et matérielles qui nous rendent présents la représentation politique. L'exercice du pouvoir politique se caractérise par un contrôle des symboles et des représentations qui figurent sa capacité à agir. Bien que réceptacles de sens connotés, les objets figurant le pouvoir le concrétisent. Plus précisément, nous avançons que ces objets matériels et mentaux permettent la figuration du pouvoir politique, comme un redoublement d'existence. Le rapport entre ce qui est représenté, « la France des territoires » pour reprendre l'expression de Gérard Larcher, et le représentant, le sénateur, est médiatisé par des objets figurant la représentation politique. La figuration est caractéristique du pouvoir car, une image montrée à tous, appelle une représentation mentale comprise (*a priori*) par tous.

Enfin, les rituels républicains formels, officiels et circonstanciels sont réalisés dans une optique d'intensification de la représentation. L'intensification concentre dans une scène ce que fait la représentation politique et ce qui la rend, *stricto sensu,* extraordinaire. Les rituels s'inscrivent dans une logique de légitimation des représentants, marque du consentement au système représentatif de la part des représentés.

2.1 La figuration rend présent

2.1.1. Symboles et images figurant la représentation

Notre point de départ shakespearien et dramatique nous permet de filer la métaphore théâtrale avec la représentation politique dont la scène, ici, serait le Palais du Luxembourg. Au théâtre, on ne saurait mettre de côté ce qui fait l'essence de cet art à savoir la représentation. En effet, c'est le texte autant que la mise en scène qui caractérise le théâtre ; c'est pour cela qu'une pièce de théâtre lue n'est pas la même œuvre que celle que l'on représente (que l'on met en scène). On catégorise souvent, à ce propos, le théâtre dans les spectacles vivants aux côtés des arts du cirque et de l'opéra pour ne citer qu'eux. Les choix du metteur en scène, les partis pris des costumiers, les libertés prises ou non par les acteurs, modulent la pièce d'une représentation à une autre. Pourtant, le script, le texte originel, est toujours respecté au risque de s'attirer les foudres des spectateurs, passionnés et critiques. On peut revisiter une pièce, insister par la mise en scène et quelques ajustements textuels sur tel ou tel aspect de l'œuvre, mais l'essence littéraire demeure. Il en va de même pour la représentation politique qui assure un cadre : l'espace théâtral de l'hémicycle (cf. corpus 2.5) (espace qui n'est pas sans rappeler les théâtres antiques hémicirculaires ouverts et fermés), et la « distribution » des rôles aux différents acteurs de la démocratie représentative : président de séance, rapporteur du texte, secrétaire, porte-parole etc. Passionnés et critiques seraient dans notre Sénat, les commissaires, huissiers et agents de séance, les journalistes, les citoyens attentifs et les instances de contrôle indépendantes comme le Conseil Constitutionnel et la Cour des Comptes.

Dans son article, « Le monde comme représentation », Roger Chartier revient sur la nécessité de mesurer les représentations contemporaines construites par les pouvoirs pour appréhender le fait politique : « [...] *la représentation est l'instrument d'une connaissance médiate qui fait voir un objet absent en lui substituant une image capable de le remettre en mémoire et de le peindre tel qu'il est.* »[51]. Les images sont des objets

[51] Roger Chartier, " Le monde comme représentation", dans *Annales : économies, sociétés, civilisations*, année 1989, vol. 44, n° 6

matériels qui substituent au corps absent un objet qui lui ressemble permettant de symboliser, de figurer la chose représentée. L'incarnation symbolique du Sénat absent est celle réalisée par la personne de Gérard Larcher, le Président de l'institution dont nous avons déjà beaucoup parlé sur cet aspect dans la partie I en considérant son discours institutionnel. L'éminent symbole matériel permettant de représenter, de figurer, aux yeux et à l'esprit des citoyens le Sénat est le Palais du Luxembourg, comme montré dans le corpus 2.1 et 2.2. Ce palais du début du XVIIe siècle a toujours été un lieu de pouvoir puisqu'il a été construit par l'architecte Salomon de Brosse[52] pour la Reine mère, Marie de Médicis, entre 1615 et 1631. C'est d'ailleurs en 1630, qu'il fut le théâtre de la victoire de la raison d'Etat et du cardinal de Richelieu contre « le Parti des Dévots ».[53] Il s'agit du fameux épisode de la « Journée des dupes » qui se serait déroulé dans la Chambre de la Reine et qui fut l'occasion, pour le jeune Louis XIII, de confirmer son ministre dans ses fonctions et de désavouer sa mère. Le Palais du Luxembourg fut attribué dès 1799 au Sénat Conservateur du Consulat et de l'Empire (1799-1815) et resta le siège de la Chambre des Pairs sous la Restauration (1815-1830), la Monarchie de Juillet (1830-1848), le Second Empire (1851-1870), la Troisième (1870-1940), Quatrième (1946-1958) et Cinquième République (1958 à aujourd'hui). Il n'y eut que deux parenthèses d'absence d'une chambre haute en France depuis 1799 : l'éphémère Deuxième République (1848-1851) qui tenta une expérience monocamérale, et l'occupation allemande (1940-1944) qui vit s'installer au Palais l'État-major de la Luftwaffe-ouest. La permanence du siège du Sénat au Palais du Luxembourg est à l'origine de la force de figuration de celui-ci. Le Palais actuel doit beaucoup à deux périodes qui ne sont pas républicaines : la Monarchie de Juillet, avec la construction par Gisors de l'actuel hémicycle[54] (cf. corpus 2.5) ayant remplacé celui de Chalgrin[55], et le Second Empire avec la salle des Conférences[56] , aussi construite par Gisors, qui était une salle de trône, de réception et d'apparat de Napoléon III (cf corpus .2.3 et 2.12). Les

[52] Salomon de Brosse est un grand architecte protestant français à la charnière des périodes Renaissance et Classique.
[53] Sur les journées du 10 et 11 novembre 1630 et la « Journée de dupes », voir l'ouvrage de Christian Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir : autour de la journée des dupes*, Paris, Gallimard, coll. « L'Esprit de la Cité », 2015, 341 p.
[54] Sur l'hémicycle actuel du Sénat, le site du Sénat offre une belle présentation : www.senat.fr/patrimoine/hemicycle.html
[55] Jean-François-Thérèse Chalgrin était l'architecte emblématique du style Louis XVI. Proche du Comte de Provence, il fut chargé de réorganiser le Palais du Luxembourg à la demande du Directoire.
[56] On l'appelle « salle des Conférences » en écho à la conférence de 1919. Ici encore, le site du Sénat renseigne : www.senat.fr/evenement/archives/la_coupole_jean_alaux/salle_des_conferences.html

symboles républicains ont ensuite été apposés sur et dans le Palais comme Marianne, le coq, le drapeau tricolore, la garde républicaine, la Constitution etc.

Ainsi, le siège physique du Sénat est le premier objet à figurer son pouvoir et même son aura. Le faste, la pompe et les dorures de ce haut lieu de la démocratie française figurent le poids de l'histoire de France. Rois et Reines, Empereurs, Pairs et sénateurs illustres se sont ici succédés. Le lustre du Sénat vient figurer la longue histoire de France et concourt à inscrire le travail législatif de cette chambre dans le temps comme le rappellent les statues monumentales de l'hémicycle représentant les grands législateurs de France depuis Charlemagne en passant par Saint-Louis, L'Hopital, Colbert, Malesherbes, Turgot, Portalis (cf.10) etc. le tout accompagné d'allégories peintes par Théophile Vauchelet[57] figurant la Prudence, la Vérité et la Force protectrice. D'autres éléments, tels que le trône de Napoléon Ier (corpus 2.4), les épées des Pairs de France en salle des Conférences (2.9) ou les urnes de votes (2.6) sont des rappels historiques omniprésents qui peuvent parfois laisser penser que le Sénat se muséifie dans le temps[58]. Le Palais, son architecture, ses statues et allégories sont des décors scéniques et autant de *media* qui permettent d'opérer la force de figuration propre à la représentation politique. Les exemples précédemment développés permettent de se figurer, de se « remettre en mémoire » pour reprendre l'expression de Roger Chartier, la construction législative et étatique française et le rôle du Sénat et de ce lieu dans l'histoire, théâtre conservateur de la politique française. Tout concourt à faire que la représentation de l'histoire de France à laquelle a œuvré et œuvre encore le Sénat ait existence dans les images qui la figure. L'absence (l'histoire) est « rendue présente » par ces objets et symboles. La matérialisation du pouvoir politique par le Palais du Luxembourg rend concret le pouvoir de la représentation sénatoriale en le mettant aux yeux du « spectateur » procédant à un redoublement d'existence. La politique patrimoniale du Sénat en lien avec la Direction de la communication et la Présidence du Sénat contribue à alimenter ces représentations notamment à travers l'ouverture au public et les animations du Jardin du Luxembourg ainsi

[57] Théophile Auguste Vauchelet est sûrement le grand peintre d'histoire de la Monarchie de Juillet et a décoré la plupart des grands édifices officiels de l'époque : Versailles, Tuileries, Palais du Luxembourg, église de la Madeleine, Saint-Sulpice etc.

[58] Nous tenons à signaler de manière plus anecdotique les discussions que nous avons eu avec mon tuteur de stage à propos de ce faste qui pouvait oblitérer la fonction première du Sénat qui est celle d'une chambre parlementaire.

que l'accueil des Journées Européennes du Patrimoine[59]. Gérard Larcher, l'éminent représentant « figurant » le Sénat, participe lui-même à certaines opérations de valorisation du patrimoine du Sénat.

2.1.2. La représentation comme spectacle

Dans une perspective critique, et face à toutes ces représentations politico-historiques, la grande complexité des procédures parlementaires avec leur lexique et codes, peut rendre le Sénat difficile à comprendre. Cet éloignement des pratiques de la représentation sénatoriale, avec ses mœurs, ses symboles, son personnel en costume, comme les huissiers (corpus 2.7), et ses dorures, combiné au suffrage indirect, opacifie le spectacle sénatorial. La complexité du système représentatif, éloignant les citoyens, exercerait une forme de domination sur eux. Cette domination se réaliserait à travers la figuration et le spectacle donné par l'institution. Nous nous permettons ici un écart critique radical pour approfondir l'idée de figuration et de symboles par la convocation de Guy Debord et de son ouvrage majuscule, *La Société du spectacle*[60]. Ce penseur révolutionnaire[61] a théorisé le concept sociopolitique de « spectacle(s) ». Il considère que la société de consommation, qui se met en place dans les années cinquante, opère, comme les machines avec les ouvriers, un effacement et une aliénation de gens à la vie. Les machines de la consommation nous élimineraient de la vie. À l'instar des situationnistes, il dit voir advenir avec les supermarchés la fin d'un monde, celui du capitalisme de chemin de fer, et l'avènement de la société dite du « spectacle ». Selon l'auteur, « le spectacle » est le stade achevé du capitalisme, il est un pendant concret de l'organisation économique de la marchandise. Le spectacle est une « idéologie économique » qui permet à la société contemporaine de légitimer l'universalité d'une vision unique de la vie, en l'imposant aux sens et à la conscience de tous, via une sphère de manifestations audiovisuelles, bureaucratiques, politiques et économiques toutes solidaires. Le but de ce dispositif est de maintenir la reproduction du pouvoir et de

[59] La préparation des JEP 2020 constitua une part notable de notre stage à la Direction de la communication dans la division de l'événementiel grâce à notre tuteur de stage.
[60] Guy Debord, *La Société du Spectacle,* Folio Essai, 2018 (publié pour la première fois en 1967)
[61] « Révolutionnaire » doit ici être entendu au sens étymologique, Guy Debord fut l'un des fondateurs de l'Internationale lettriste. Il voit les sociétés, à l'est comme à l'ouest, se construire comme des sociétés spectaculaires-marchandes qu'il faut abattre parce qu'elles induisent une dégradation de la qualité de l'existence.

l'aliénation. Cela conduit inexorablement à la perte du vivant, à la perte de la vie. Pour Guy Debord, le spectacle ne renvoie pas simplement aux formes imagées du spectacle telles que nous les connaissons (la télévision, le cinéma, la publicité, la production d'images en général) mais à l'ensemble du fonctionnement des sociétés capitalistes de l'époque. « *Tout ce qui était directement vécu s'est éloigné dans une représentation*. ». En effet, avec la société du spectacle, on bascule du côté de la représentation permanente de la vie avec la tension présence-absence propre à la représentation[62]. Ici, la vie ne se présente pas dans son immédiateté, elle se « re-présente » par la médiation d'images qui en garantissent la valeur. Ainsi, « *le spectacle n'est pas un ensemble d'images, mais un rapport social entre des personnes médiatisé par des images.* ». La critique debordienne est éminemment politique en cela qu'elle ambitionne de s'attaquer au capitalisme tel qu'il s'élabore dans l'après-guerre, mais elle ne s'attaque pas particulièrement aux institutions politiques. Pourtant, en considérant que le système politique moderne a fait naître ou a accompagné le capitalisme moderne, le système représentatif contemporain devient un producteur de spectacles qui aliène les citoyens et emprisonne la démocratie dans un paraître permanent. Dans cette perspective, le pouvoir de figuration de la représentation sénatoriale exercerait sur les individus une domination symbolique qui contribuerait à maintenir la reproduction du pouvoir et à légitimer l'universalité d'une vision unique de la pratique politique démocratique. Parce que les individus assimileraient, comme des marchandises de consommation, les symboles sénatoriaux, ils seraient soumis à la force de figuration de la représentation politique. La critique debordienne nous autorise à considérer ce que nous appelons dans ce mémoire « force » de la représentation (ici la figuration) comme un élément véritablement contraignant voire écrasant.

Ainsi, le système politique représentatif a besoin pour opérer de la force de figuration à l'œuvre dans la représentation. Cette représentation-figuration s'effectue à travers des symboles ou des media. Ceux-ci peuvent être matériels ou allégoriques mais ils nous « informent » [63]. Le Palais du Luxembourg, théâtre et siège de la chambre haute du Parlement

[62] Nous serions comme chez Platon, enchaînés dans la caverne, captés par le spectacle des ombres projetées par des marionnettes tenues par les sophistes à l'extérieur.
[63] Informer au sens de donner une forme, de donner une structure signifiante à quelque chose.

depuis 1799, est l'objet le plus emblématique du système représentatif sénatorial. Il est la matérialisation de la figuration mentale de l'action politique du Sénat, dont le Président est l'un des symboles. La figuration par le bâti historique l'inscrit dans l'histoire longue de la France. Cette production importante de symboles exerçant par la figuration une forme de domination, peut être considérée, dans une perspective révolutionnaire, comme une production de « spectacles » au sens debordien, qui priverait les citoyens du véritable sens de la démocratie.

2.2. La figuration au Sénat caractérise le pouvoir par un contrôle de l'image

2.2.1. Le pouvoir impose ses symboles

Nous avons été sensibilisés à la notion de contrôle de l'image au Sénat lors de notre stage à la Direction de la communication. Les règlements intérieurs du Sénat et du Jardin du Luxembourg soumettaient à autorisation toutes les prises de vues dans le Palais et le Jardin et exigeaient, dans la plupart des cas, la signature d'une convention ainsi que le versement d'une redevance (parfois très élevée). L'élaboration et la détermination desdites conventions à partir d'une grille tarifaire décidée par le Bureau du Sénat, a constitué une part notable de notre stage. Photographes professionnels, réalisateurs, journalistes et même vidéastes amateurs étaient contraints dans le Jardin et le Palais à s'annoncer voire à payer une redevance. Il en allait de même pour Public Sénat, la chaîne parlementaire qui, bien qu'ayant *de facto,* un accès privilégié au Sénat, n'avait point de blanc-seing pour filmer partout. La chaîne n'avait pas accès à tous les espaces du Sénat, ce qui ne manqua pas de nous surprendre. Leurs prises de vues devaient systématiquement être signalées à la Direction de la sécurité et à la Direction de la communication.

Néanmoins, la notion politique de contrôle de l'image par la figuration dépasse cet exemple d'un contrôle administratif des images prises de l'institution[64]. Le pouvoir se définit traditionnellement par sa capacité d'action sur autrui ; avoir un pouvoir signifie être en état

[64] L'actualité de la loi de Sécurité Globale et les débats sur la vidéosurveillance en attestent aujourd'hui (novembre 2020).

d'exercer une force sur quelqu'un. Ce qui rend réel le pouvoir d'un dirigeant ou d'un assemblée est sa représentation auprès des sujets ou citoyens qui lui sont soumis. Ici, nous nous appuyons sur les thèses du philosophe et sémio-linguiste Louis Marin. Celui-ci fonda ses recherches sur l'histoire des systèmes sémiotiques et l'analyse politique de la représentation au XVIIe siècle par des outils modernes comme la linguistique de l'énonciation, la pragmatique, et même les théories politiques moderne telles que celles de Max Weber et son concept de « monopole de la violence physique légitime ». Comme en ouverture de ce mémoire, Louis Marin prend pour point de départ *Les Pensées* de Blaise Pascal. L'auteur les croise avec les œuvres littéraires des immenses poètes et dramaturges du Grand Siècle (Perrault, Molière, La Fontaine, Racine etc.) et la doctrine des Jansénistes de Port-Royal. Ce croisement permet ainsi à Louis Marin de théoriser conjointement les pouvoirs des signes et les signes du pouvoir, plus exactement d'examiner comme chiasme[65], la relation entre les signes et les pouvoirs, vers une analyse politique du signe (les pouvoirs qu'exercent les signes sur les sujets qui en sont les destinataires, et qui sont par eux assujettis), réversible en analyse sémiologique du pouvoir (le pouvoir, davantage qu'une instance autonome, est l'effet, le produit d'un ensemble de signes ainsi coercitifs ou fascinants)[66]. L'auteur en arrive à une conclusion tout à fait vertigineuse : le roi n'est roi que dans la représentation. Autrement dit, le pouvoir royal ne préexiste pas « *aux formes discursives, performatives et rituelles qui le représentent* ». De plus, l'opération de présentation du roi ne se limite pas à remplacer l'absent, mais elle lui donne une présence qui n'est pas seulement puissante et fascinante, et donc susceptible de produire chez les sujets terreur et amour, mais encore juste et ayant valeur de loi. Le dispositif représentatif (discours, images, rituels principalement) est ce qui permet au pouvoir de s'exercer, d'advenir réellement : « *Et c'est ici que la représentation va jouer son rôle parce qu'elle va être à la fois le moyen de la puissance et son fondement. Autrement dit, je propose comme hypothèse de travail ; que le dispositif représentatif opère la transformation de la force en puissance, de la force en pouvoir [*...] »[67]. Ce détour par Louis Marin nous permet d'avancer

[65] Un chiasme est, en analyse littéraire, une figure de style qui assemble des éléments fonctionnant en miroir : à un adjectif et un nom, répondent un nom et un adjectif par exemple. Il repose souvent sur le modèle BA/AB où A peut être un nom et B un adjectif et inversement. (« Celui qui s'élève sera abaissé, celui qui s'abaisse sera élevé », Evangile selon Saint-Luc.

[66] Nous nous sommes ici inspirés d'une explication de cour de l'EHESS. Pour aller plus loin sur le sujet : http://40ans.ehess.fr/2015/06/19/1981-louis-marin/

[67] Louis Marin, *Le Portrait du roi*, Minuit, 1981, pages 71 à 86

que l'exercice du pouvoir politique se caractérise par un dispositif représentatif pluriel et que le contrôle des symboles et des représentations figure sa capacité à agir.

En effet, tous les symboles républicains et sénatoriaux dont nous avons parlé au point 2.2.1, rehaussés par un lustre historico-patrimonial, concrétisent le pouvoir du Sénat et de son Président. C'est parce que l'on met en signes la force du pouvoir législatif et parlementaire à travers ces symboles, que l'on exerce un pouvoir. Le Sénat a du pouvoir car il est capable de montrer ses symboles et que les spectateurs les reconnaissent comme ceux de l'institution qui fait la loi. Sans une reconnaissance, ce pouvoir ne pourrait s'exécuter concrètement. Lorsque Gérard Larcher en tant que Président du Sénat, se permet, en séance (cf. corpus 2.8), de faire des remontrances au gouvernement s'il estime que celui-ci n'a pas respecté le Parlement comme ce fut le cas lors de l'épisode de l'examen de la proposition de loi sur la « Sécurité Globale »[68], il s'agit d'un acte symbolique fort. Il peut le faire parce que les conditions d'expressions des symboles politiques figurant son pouvoir peuvent opérer. Ces remontrances[69] faites dans l'hémicycle, en ouverture de la séance d'examen du projet de loi de finances pour 2021, depuis son siège de Président, alors que Public Sénat retransmet en direct et face à Julien de Normandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, permettent de figurer toute la puissance symbolique et effective du Président du Sénat. En « conservateur » de la Constitution, il rappelle au gouvernement son l'article 24 qui consacre le droit d'amendement. Le pouvoir du Sénat *a priori* absent est rendu présent, il *advient*, par la force de figuration des symboles sénatoriaux et *agit* réellement.[70]

[68] La loi dite de « Sécurité Globale » soufflée par les syndicats de police au ministre de l'Intérieur qui l'a transmise aux députés de la majorité, a été votée dans la précipitation. Face à un début de fronde parlementaire et une mobilisation dans la rue et la presse, le gouvernement a rétropédalé et a dit vouloir former une commission indépendante chargée de réécrire la loi votée à l'Assemblée nationale alors que celle-ci est dans la navette parlementaire et doit être examinée par le Sénat début 2021. Le Président du Sénat a alors rappelé un autre article 24, lui moins controversé mais apparemment oublié par l'exécutif, celui de la Constitution, qui consacre au Parlement le droit d'écrire et d'amender la loi.

[69] Le terme de « remontrances » est employé à dessein. Il désigne la procédure parlementaire de l'Ancien Régime qui autorisait les parlements à protester ou plutôt à rappeler les droits et coutumes au Roi pour qu'il ne soit pas égaré par de mauvais ministres. « Représentations » au pluriel a conservé en français le sens de « remontrances ».

[70] La scène s'est déroulée le mardi 1er décembre 2020

2.2.2. Des signes situés comme condition à la performativité

La représentation-figuration qui met à l'esprit, qui rend la chose représentée *réellement* présente, opère par le truchement d'objets matériels comme les symboles républicains et sénatoriaux précédemment évoqués, ou par des dispositifs situationnels précis (exemple ci-dessus). Cependant, il convient d'étudier désormais la manière dont ces objets fonctionnent pour mettre devant notre esprit et nos yeux la chose représentée. Nous avançons que ces « objets figurants » fonctionnent au sein de ce que nous appelons des « chaînes sémiologiques ». Nous ne pouvons en l'occurrence faire l'économie de convoquer Roland Barthes dont nous avons déjà parlé avec *Mythologies*[71]. En effet, cet intellectuel de la deuxième moitié du XXe siècle est à l'origine de biens des concepts de la sémiologie moderne et s'intéresse à la manière dont est construit le sens. Il analyse le « fait sémiotique », et non la dimension sémantique d'un message. Ici, nous nous intéressons aux images, au symboles de l'institution sénatoriale elle-même. Parce que l'image est polysémique, nous avons besoin de certaines connaissances pour la comprendre. L'image en soi ne signifie rien, il nous est nécessaire de la documenter, de donner ses références, un contexte historique et culturel etc. En sémiologie, on distingue « le signifiant », qui correspond au contour, à la forme à vide comme un bouquet de roses rouge, le « signifié », qui correspond au message de la passion amoureuse, et le « signe », qui correspond à l'association des deux (les roses « passionnalisées »).

Les symboles républicains et sénatoriaux opèrent la représentation parce que les sens qui leur sont connotés le sont dans un contexte particulier qui est celui du Sénat. Prenons l'exemple des urnes de votes (cf. corpus 2.6) qui étaient encore utilisés il y a moins de trois ans : il s'agit d'une sorte de gros vase de couleur vert empire, cerclé d'or à la base de l'ovale et de points ronds et dorés au sommet de cet ovale. Il est écrit « VOTE » en lettres capitales couleur or au milieu de l'ovale. Sortie de l'hémicycle et placée au pied d'un lit, il y a cent ans, on aurait pu voir dans cette urne un pot de chambre, chez un fleuriste, un vase d'époque, dans une grande demeure, un vide-poche pour sac à main chargé. L'urne prend tout son sens à partir du moment où nous la chargeons d'un signifié qui lui est dédié, celui du réceptacle des bulletins de vote des sénateurs en séance. L'urne sans contexte n'est qu'un signifiant seul (une forme vide). Le signifié de l'urne en contexte est le vote, et le signe, celui

[71] Ibid (cf. Partie I)

de la démocratie exercée par le scrutin anonyme. Les urnes du Sénat, qui ne sont pas sans rappeler celles utilisées par la propagande impériale dans les années 1850 pour glorifier la nation, ayant enfin le droit de vote au suffrage universel masculin, vont peu à peu perdre leur signe et, peut-être dans plusieurs décennies, leur signifié. En effet, les symboles inscrits dans les chaînes sémiotiques sont nécessairement ancrés dans le temps et dans un contexte sociopolitique et historique. Si l'usage s'éloigne ou se perd alors signe et signifié s'estompent peu à peu. On se rend compte de cet ancrage temporel en lisant *Mythologies*[72] du même Roland Barthes dont les mythes étudiés nous paraissent aujourd'hui désuets voire inopérants. Rares sont les personnes qui parlent encore de Minou Drouet, du Guide bleu et de Poujade. Nous en déduisons que les symboles sénatoriaux doivent sans cesse être figurés, exhibés, dits, pour conserver et développer ce pour quoi ils sont faits au risque de perdre leur sens. Ils doivent être eux-même médiatisés pour être compris et reconnus afin d'opérer. L'affaiblissement symbolique du Sénat conduirait inexorablement à un affaiblissement du pouvoir de l'institution. Sans ces médiateurs essentiels à la représentation politique, la capacité d'action du Sénat s'estomperait.

Ainsi, la figuration est la force qui permet à la représentation d'advenir par le truchement de symboles et d'images matérielles ou mentales. Le pouvoir se caractérise par les symboles qui le figurent. Sa capacité d'action dépend de l'expression de ses symboles. Le pouvoir du Sénat réside pour partie dans ses symboles qui lui permettent *réellement* d'agir. Ces derniers fonctionnent au sein de chaînes sémiotiques et comportent un signifiant, un signifié et un signe historiquement définis dont la compréhension détermine l'efficience. Le Sénat doit, pour continuer d'agir, revendiquer les symboles qui le figurent au risque de perdre sa capacité d'action.

[72] Ibid

2.3. Les rituels au Sénat intensifient la représentation politique

2.3.1. Les rituels : un dépassement de la mesure ordinaire

Qu'il soit employé comme nom ou adjectif, le terme de « rituel », dérivé de *ritus*, « *rite, cérémonie religieuse ; usage, coutum*e » désigne « *tout ce qui à trait aux rites* » nous dit l'Académie française[73]. Il s'agit avant tout d'une définition religieuse, on parle de « livre des rites » pour les ouvrages expliquant par exemple la liturgie chrétienne et contenant les prières et instructions qui regardent l'administration des sacrements et l'accomplissement de diverses fonctions pastorales (par exemple : le rituel romain ou un rituel du mariage). Par extension, le rituel revêt également un sens moins religieux et plus anthropologique, bien que conservant des accents sacrés, quand on pense au « rituel du lever ou du coucher » du Roi. Il devient : « *l'ensemble des gestes, des paroles, des attitudes qui sont prescrits aux membres d'une religion, d'une communauté, d'une société pour l'accomplissement d'une célébration ou dans une circonstance particulière.* »[74]. Enfin, le rite désessentialisé[75], se rapporte aux « *habitudes d'une personne, qui paraissent immuables* », on peut en l'occurrence parler du « rituel matinal de la famille ». Ainsi, la participation d'un individu à un rituel dont il adopte les pratiques (paroles, symboles, images, et surtout mouvements chorégraphiés) l'inscrit dans un groupe social, dans une communauté. Il s'agit d'actes et de moments à dimensions collectives. Rituels et cérémonies font partie de la mise en scène du pouvoir et concourent à exercer une intensification de la représentation politique du souverain. Carlo Ginzburg, dont nous avons déjà parlé plus haut, dans son article intitulé « Représentation : le mot, l'idée, la chose »[76], développe l'exemple des nombreux rituels royaux observés à la mort de François Ier en 1547. Il expose notamment le cas déconcertant du repas funèbre où le corps du Roi défunt fut attablé avec les convives, lors d'un festin pendant plusieurs jours. Ces rituels sont l'occasion pour le pouvoir royal d'affirmer la pérennité de la royauté et de sa continuité : « *Le Roi [...] ne mourait jamais. Cette pérennité était martelée par plusieurs cérémonies ou rituels : la mort, la veillée, le repas funèbre, une*

[73] Dictionnaire numérique de l'Académie française
[74] Dictionnaire numérique de l'Académie française
[75] « désessentialiser » signifie extraire l'essence, terme proche de « désacraliser »
[76] Carlo Ginzburg, « Représentation : le mot, l'idée, la chose » , dans *Annales*, année 1991, volume 46, numéro 6

manière aussi de poursuivre leur existence terrestre. »[77]. On note par ailleurs que le rituel dénote une tension entre ce qui relève *stricto sensu* de l'extraordinaire[78] et de l'ordinaire. On parle de rituels pour l'enterrement d'un défunt ou un mariage mais également pour des habitudes ou des gestes mécaniquement répétés.

Nous avançons que les rituels politico-institutionnels, parce qu'ils actionnent les deux forces de la représentation politique (substitution et figuration) à travers des paroles et des symboles, opèrent la troisième et ultime force : l'intensification. L'intensification désigne le résultat d'une action qui est celle d'une montée en intensité, d'une augmentation. Les rituels sont un ensemble de paroles, de gestes, de symboles et de chorégraphies qui permettent d'atteindre une acmé. Par exemple, le cœur intense de la messe dans la liturgie chrétienne est la transsubstantiation, le moment où le prêtre va consacrer l'hostie et où les fidèles vont recevoir en sacrement le corps du Christ, *réellement* présent. Tout le rituel de la messe catholique va conduire à ce moment paroxystique de la Communion. Dans l'Antiquité, au théâtre, ce moment paroxystique de la représentation était aussi lié au sacré par le procédé de mise en scène du *deus ex machina*[79]*.* Coeur dramatique de la tragédie, le dieu apparaît sur scène, en l'air, depuis une forme de grue ou de plateforme mobile d'où il domine la scène. Il peut s'exprimer accompagné de chants, de bruitages et de musique. Il va inspirer la fascination et l'effroi, la terreur et la passion ; son intervention est souvent l'élément de résolution de l'intrigue comme c'est le cas dans les tragédies d'Eschyle[80].

Les rituels vont également donner corps à la représentation politique. Partant du principe que le Roi, symbole de souveraineté et de légitimité incarnées dans un seul corps physique, est mort, Delphine Gardey montre comment le Parlement français a construit depuis le XIXe siècle un corps collectif. Historienne des techniques et pratiques administratives, Delphine Gardey propose dans *Le Linge du Palais Bourbon*[81], une passionnante réflexion sur l'intimité de la chambre basse, ses « soubassements » et ses «

---

[77] Ibid
[78] Au sens propre du terme : qui constitue une exception au cours habituel des choses
[79] Littéralement « Dieu sorti de la machine »
[80] Jules Brody, « Deus ex machina, ou le mythe de l'intrusion divine dans le théâtre de Jean Giraudoux », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, Presses universitaires de France, no 1, 102e année, 2002, p. 57-69
[81] Delphine Gardey, *Le Linge du Palais-Bourbon. Corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique*, Le Bord de l'eau, 2015

machineries » (p. 16). Alors que les travaux relatifs à l'Assemblée nationale se sont généralement concentrés sur la trajectoire des députés et leurs pratiques sociales et politiques, il s'agit ici de rendre compte des conditions matérielles du fonctionnement de la chambre sur deux siècles (de la Révolution française jusqu'à la fin des années 1970). Ce qui nous intéresse ici avec l'autrice réside dans l'analyse et l'explication de tous celles et ceux (lingères, dactylographes etc.), guère visibles mais parties prenantes, qui contribuent indirectement à la fabrique de la loi et au fonctionnement de la chambre. Ces personnes s'inscrivent comme des acteurs ordinaires de l'Assemblée nationale et de ses rituels. Au Palais du Luxembourg, nous avons pu le voir concernant les huissiers en costume (cf. corpus 2.7) lors de la séance publique, et autour de la Salle des Conférences avec les agents de la salle de presse chargés d'orienter les journalistes. Ces personnes contribuent à actionner, dans le mécanisme représentatif, la force d'intensification de la représentation. Nous étudions ici pour des raisons pratiques, les seuls rituels officiels, répétés ou exceptionnels. Le premier, et le plus impressionnant, est systématique. Il s'agit de l'entrée du Président de séance dans l'hémicycle comme montré dans le corpus 3.2. et 3.3. Gérard Larcher s'apprête à traverser, à un train de sénateur[82], la galerie des bustes d'anciens sénateurs et pairs de France illustres (François Arago, Sadi Carnot, Jules Ferry, Léon Gambetta, Alphonse de Lamartine, Adolphe Thiers etc.). Surtout, il traverse la galerie, entre deux haies formées par les militaires de la Garde Républicaine, sabre au clair. Ce rituel est symboliquement fondamental comme la lecture des travaux de Delphine Gardey sur l'Assemblée nationale permet de le mesurer[83]. Il signifie deux choses : la première est que la force militaire est soumise au politique, la seconde que le Parlement, en l'occurrence le Sénat, est indépendant dans son action (du gouvernement et de l'irruption de la foule). En effet, les hommes et femmes armés en rotation et les forces militaires qui sont mis à la disposition du Sénat sont suspendus à la seule autorité du Président de la chambre. Le Sénat est autonome militairement, financièrement et est géré par des questeurs : son hôtel et ses bâtiments sont sien, le budget est sien, ses meubles, ses agents, ses règles… Cette indépendance du Parlement est réaffirmée sans cesse dans les discours institutionnels, les symboles sénatoriaux et les rituels tels que ces saluts solennels des Gardes Républicains qui intensifient considérablement la portée de la représentation politique. L'indépendance du

[82] Expression pour désigner la lenteur repérée chez La Fontaine dans la fable du « Lièvre et la Tortue »
[83] *Ibid*

Parlement est un gain formidable du législatif face à l'exécutif obtenu paradoxalement durant les monarchies constitutionnelles. Delphine Gardey montre que « l'insularisation » de l'Assemblée nationale (et aussi du Sénat) au cours du XIXe siècle a permis de fonder l'idée d'une indépendance du pouvoir législatif et de la souveraineté nationale. « L'inviolabilité » du Parlement est une construction historique et institutionnelle longue, fruit de la soumission au pouvoir législatif du militaire et policier, matérialisé par des cérémonies comme c'est le cas avec celle décrite plus haut. L'exemple du salut de la Garde républicaine lors de l'entrée en séance publique est systématique ; il relève donc des rituels ordinaires, même si l'extrême déférence et la grande solennité du cérémonial a des accents exceptionnels ; c'est bien là, la puissance de la représentation-intensification.

Bien que malheureusement courants depuis 2015, les rituels dits de « minute de silence », souvent observés pour la mort d'un ancien élu ou à la suite d'un drame et d'un attentat, constituent des moments extraordinaires du temps parlementaire et sénatorial. Le cas le plus éloquent, car le plus dramatique, fut celui du rassemblement voulu par Gérard Larcher en Salle des Conférences, à la suite des attentats de novembre 2015, dits du « Bataclan et du Stade de France » qui firent 130 morts et 350 blessés (cf. corpus 3.6). Tous les élus, les agents, fonctionnaires et contractuels du Sénat s'étaient réunis en Salle des Conférences autour du Président du Sénat pour rendre hommage aux victimes et blessés et pour affirmer le soutien de la chambre entière au gouvernement malgré une discordance de majorité (gauche présidentielle, droite sénatoriale). La solennité de ce rituel extraordinaire est émouvante et digne, marquée par les différentes phases de la mise en scène : le discours du Président, la minute de recueillement, la Marseillaise chantée en cœur, et les interventions de chaque président de groupe au microphone de Public Sénat. Ce rituel extraordinaire intensifie, plus que le pouvoir de la représentation sénatoriale, l'institution sénatoriale représentative. On retrouve ici l'aspect collectif et éminemment social du rituel, qui par des paroles, des symboles, des chorégraphies, intensifie l'appartenance à une communauté.

Ainsi, les rituels sont des cérémonies ordinaires itératives ou extraordinaires qui viennent opérer la force d'intensification de la représentation politique. Au Sénat, ces rituels sont signifiants symboliquement et dépassent la force de figuration et la force de substitution en rendant la représentation plus intense. Représenter en ce sens devient une performance, une forme de transfiguration de l'absence en présence et surtout une épiphanie de l'objet représenté. La représentation-intensification exhibe tous les symboles républicains et sénatoriaux au cours de ces rituels (drapeau, hymne etc.). Cette représentation-intensification représente le pouvoir autant qu'elle le performe.

2.3.2. Le rituel comme légitimation des représentés fondant le consentement à la représentation

Les rituels ont fondamentalement une portée collective ; ils visent à faire communauté et à intensifier l'appartenance à celle-ci. Ernst Kantorowicz a réalisé, en historien, un travail monumental sur « la théologie politique médiévale » en France et en Angleterre avec *Les Deux Corps du Roi*[84]. Il fait partie des « cérémonialistes » américains qui étudient le développement de l'Etat. L'historien tente de comprendre comment l'on est passé du théologique au politique, comment le pouvoir qui appartenait, au cours du haut Moyen-Âge, à l'Église, a été progressivement dérobé par le pouvoir politique, donc laïc, grâce aux légistes[85] et autres penseurs de la monarchie. Les travaux d'Ernst Kantorowicz ont représenté une contribution majeure dans la compréhension de la genèse de l'État moderne, en particulier dans ses fondements symboliques. Kantorowicz y montre comment les historiens, théologiens et canonistes du Moyen-Âge, concevaient et construisaient la personne et la charge royale ; le roi possède un corps terrestre et mortel, tout en incarnant le corps politique et immortel, la communauté constituée par le royaume. « *Parce qu'il est naturellement un homme mortel, le roi souffre, doute, se trompe parfois : il n'est ni infaillible, ni intouchable, et en aucune manière l'ombre de Dieu sur Terre comme le souverain peut l'être en régime théocratique. Mais dans ce corps mortel du roi vient se loger le corps immortel du royaume que le roi transmet à son successeur.* »[86] nous explique Patrick

[84] Ernst Kantorowicz, *Les Deux Corps du Roi,* Folio histoire, 2019 (première édition de 1957)
[85] De *lex, legibus*, la loi : on nommait au Moyen-Age « légistes », les docteurs et praticiens du droit
[86] Patrick Boucheron, « "Les Deux Corps du roi" d'Ernst Kantorowicz : Une révolution dans la conception du pouvoir monarchique. » *L'Histoire* mensuel N°315 daté de décembre 2006

Boucheron, titulaire de la chaire d'histoire au Collège de France, à propos du principe des « Deux Corps du Roi ». Ce principe de pérennité fonde le consentement à l'Etat. D'un côté, le corps périssable, pouvant faiblir, échouer et se tromper, de l'autre « *son corps politique, explique l'historien à partir de la description d'un juriste élisabéthain, est un corps qui ne peut pas être vu ni tenu matériellement, car il consiste dans l'action publique et le gouvernement, et il est constitué pour le peuple et la gestion du bonheur public.* »[87]. Il y a, avec la construction de l'Etat moderne par les Rois et légistes, une récupération des symboles et pratiques à dimension sacrée, quasi cultuelle comme le montre l'auteur. Cette sacralité du souverain fonde en France et en Angleterre une bonne partie de la légitimité du Roi. La sacralité est entretenue par des symboles et surtout des rituels qui confortent et intensifient son pouvoir. Ces rituels royaux vont intensifier le pouvoir et la légitimité du souverain pendant son règne (sacre, représentations, discours etc.) et à sa mort (cérémonies funéraires, messes multiples etc.) et même au-delà (cérémonies commémoratives, monuments, historiographie voire hagiographie). Le système républicain représentatif tel qu'il va se construire en France avec la Révolution de 1789, inaugure une nouvelle forme de sacralité, celle de la Constitution. Même au cours de la Restauration, les deux monarchies constitutionnelles n'échappent pas à cette forme de culte politique légal. Pour en revenir au Sénat, la représentation nationale ne fonde plus sa légitimité sur le rang, la lignée ou l'élection divine mais sur l'élection des citoyens et le droit. Aussi, le consentement à la représentation nationale et sénatoriale va aussi passer par des rituels républicains qui conservent, comme avec la monarchie, une forme de sacralité. C'est lorsque le pouvoir se montre, qu'il impose à travers ses rituels, ses symboles et paroles, qu'il *advient*. Les rituels sénatoriaux officiels sont ainsi un moyen formidable pour l'institution de montrer son pouvoir. Cette capacité de monstration, ou de démonstration permet de consentir au régime auquel nous sommes soumis.

Avec le régime parlementaire, nous avons définitivement enterré le corps périssable du Roi au profit du corps collectif constitué, et résolu la question de la légitimité par l'élection démocratique. Les rituels sénatoriaux et républicains vont dès lors s'inscrire dans une logique de légitimation des représentants, comme c'était le cas pour le monarque, marque du consentement au système représentatif de la part des représentés. Lorsque la Nation veut rendre hommage à un personnage illustre, elle le fait par le truchement de ses élus, car

[87] *Ibid*

ceux-ci sont censés représenter la Nation toute entière. Ils ne l'incarnent pas comme le Roi le faisait mais la représentent. Elle est présente lors du rituel, à travers eux, de manière intense. Ainsi, la représentation politique, concentre, au moment du rituel, la Nation à travers ses élus. À l'occasion de la panthéonisation d'Alexandre Dumas (cf. corpus 3.1), la cérémonie d'hommage a fait étape au Palais du Luxembourg, symbole d'une reconnaissance nationale pour l'auteur et dramaturge du XIXe siècle. En l'occurrence, ce sont moins les élus que le lieu qui a intensifié la représentation politique. Dans cet exemple, la représentation-intensification a été opérée par le symbole physique figurant le Sénat (le siège de la chambre haute), comme une mise en abyme de la représentation. Le rituel vient concentrer[88] de manière très intense la représentation politique elle-même. Ce procédé qui dépasse les élus au profit de l'institution et de la Nation s'annonce comme la quintessence de ce qu'est la représentation politique. On atteint un paroxysme presque paradoxal en définitive : le rituel engendre l'effacement de tout individu, citoyen comme sénateur, au profit d'un concept abstrait, rendu *réellement* présent, celui de la Nation. Le rituel républicain et sénatorial est une mise en scène chorégraphiée dont le spectacle efface les individus au profit de la chose représentée : la France des territoires et la Nation française.

Ainsi, les rituels républicains et sénatoriaux opèrent la représentation-intensification dans la mise en scène du système politique représentatif. Cela se manifeste par des paroles, des gestes, des images et des chorégraphies itératives ou circonstancielles. Les rituels relèvent d'une tension entre ordinaire et extraordinaire. Ils sont une consécration des autres forces de la représentation politique (substitution et figuration), qui permettent de légitimer les représentants et de marquer le consentement au système représentatif de la part des représentés. Le rituel républicain sénatorial exhibe la force d'intensification de la représentation en concentrant dans les représentants la Nation, au profit de laquelle tous les individus s'effacent. Le rituel vient finalement parachever la représentation politique pour dépasser les représentants et mettre en exergue la chose représentée : les territoires et la Nation.

[88] On retrouve dès 1789 l'idée de d'une représentation-concentration avec Sieyès qui voyaient dans la constitution d'une Assemblée nationale un moyen de renforcer l'efficacité de la prise de décision et surtout un moyen de concentrer la volonté générale.

Conclusion

Bilan

La représentation est le concept central de la démocratie française telle qu'elle s'est construite depuis la Révolution joignant à la vieille idée de démocratie des Grecs, celle également ancienne de représentation qui fut au cœur de l'Ancien Régime. Elle puise ses racines langagières, symboliques, iconiques et chorégraphiques dans l'histoire. Le système représentatif français est, depuis 1789, à l'origine de la constitution de la Nation française moderne. C'est parce que nous élisons des représentants que la communauté nationale se forme. Sa volonté se concentre et s'exprime à travers ses représentants qui remplacent l'absence des citoyens en présence, et qui convoquent des symboles figurant ce pouvoir et des rituels qui l'intensifient.

La représentation-substitution se réalise à travers des discours et l'outil de pouvoir du Président du Sénat est sa parole, qui s'inscrit dans un dispositif communicationnel qui le place en position dominante. La substitution à l'œuvre dans la représentation s'appuie sur un langage de signes qui la précède, caractérisé notamment par un dispositif médiatique qui place l'élu à la Présidence du Sénat au sommet l'institution. Il *agit* par le verbe comme le montre son pouvoir de nomination. Le Président du Sénat performe la représentation politique de l'institution qu'il représente par un discours que nous qualifions d'institutionnel, caractérisé par plusieurs niveaux d'énonciation et une conjugaison qui l'ancre dans le présent et l'avenir. Ce discours institutionnel, source d'une légitimité intramondaine, est une nécessité politique puisque l'élu n'*interagit* que dans un système représentatif qui s'impose à lui. De plus, la production de discours permet d'opérer la première force de la représentation politique : la substitution des élus aux citoyens. La représentation-substitution au Sénat est la transformation de l'absence des territoires en présence par le truchement des représentants et de leur verbe. Cela permet de faire *advenir* les représentés et fonde par là même la communauté des représentants qu'est le Sénat. Conservateur et garant revendiqué de l'équilibre des pouvoirs constitutionnels, le Président du Sénat est l'éminent représentant de l'institution sénatoriale dans son ensemble, marquée par une culture de recherche du consensus. Le discours permet

d'opérer la force de substitution à l'œuvre dans la représentation par des mécanismes verbaux, des dispositifs et des pratiques rhétoriques.

Ensuite, ce système a besoin pour opérer de la force de figuration à l'œuvre dans la représentation. Cette représentation-figuration s'opère à travers des symboles. Ceux-ci peuvent être matériels ou allégoriques mais ils nous « informent ». Le Palais du Luxembourg, théâtre et siège de la chambre haute du Parlement depuis 1799, est l'objet le plus emblématique du système représentatif sénatorial. Il est la matérialisation de la figuration mentale de l'action politique du Sénat, dont le Président est l'un des symboles. La figuration par le bâti historique l'inscrit dans l'histoire longue de la France. Cette production importante de symboles exerçant par la figuration une forme de domination, peut être considérée, dans une perspective révolutionnaire, comme une production de « spectacles » au sens debordien, qui priverait les citoyens du véritable sens de la démocratie. La figuration est la force qui permet à la représentation d'advenir par le truchement de symboles et d'images matérielles ou mentales. Le pouvoir se caractérise par les symboles qui le figurent. Sa capacité d'action dépend de l'expression de ses symboles. Le pouvoir du Sénat réside en partie dans ses symboles qui lui permettent réellement d'agir. Ces derniers fonctionnent au sein de chaînes sémiotiques et comportent un signifiant, un signifié et un signe historiquement définis et dont la compréhension détermine l'efficience. Le Sénat doit, pour continuer d'agir, revendiquer les symboles qui le figurent au risque de perdre sa capacité d'action.

Enfin, les rituels sont des cérémonies ordinaires itératives ou extraordinaires qui viennent opérer la force d'intensification de la représentation politique. Au Sénat, ces rituels sont signifiants symboliquement et dépassent la force de substitution et la force de figuration en rendant la représentation plus intense. Représenter en ce sens devient une forme de transfiguration de l'absence en présence et surtout une épiphanie de l'objet représenté. La représentation-intensification exhibe tous les symboles républicains et sénatoriaux au cours de ses rituels (drapeau, hymne etc.). Cette représentation-intensification représente le pouvoir autant qu'elle le performe. Les rituels républicains et sénatoriaux opèrent la représentation-intensification par la mise en scène du système politique représentatif. Cela se manifeste par des paroles, des gestes, des images et des chorégraphies itératives ou circonstancielles. Les rituels relèvent d'une

tension entre ordinaire et extraordinaire. Ils sont une consécration des autres forces de la représentation politique (substitution et figuration), qui permettent de légitimer les représentants et de marquer le consentement au système représentatif de la part des représentés. Le rituel républicain sénatorial exhibe la force d'intensification de la représentation en concentrant, dans les représentants, la Nation, au profit de laquelle tous les individus s'effacent. Le rituel vient finalement parachever la représentation politique pour dépasser les représentants et mettre en exergue la chose représentée : les territoires et la Nation.

Notre parti pris fut de considérer, qu'au même titre que le droit, le système politique représentatif est une fiction qui nécessite pour *advenir* la croyance de ses parties prenantes. Comme nous l'enseigne Shakespeare : « *Le monde entier est un théâtre ; Et tous, hommes et femmes, n'en sont que les acteurs ; Ils ont leurs entrées et leurs sorties, Et un homme dans le cours de sa vie joue différents rôles.* ». De là, nous avons alors entrevu le système politique représentatif comme une scène avec ses décors, ses comédiens, ses costumiers, ses metteurs en scène, ses critiques, ses spectateurs etc. pour étudier la représentation à l'œuvre au Sénat à travers le prisme de son éminent représentant. Nous avons pris le parti d'étudier la notion de représentation telle qu'elle se manifestait au Sénat en confrontant une littérature pluridisciplinaire, des expériences vécues au Palais lors de notre stage avec un corpus composé de documents officiels, pour la plupart fournis par le Sénat lui-même. Nous sommes également partis de la « crise de la représentation » que l'on scande volontiers depuis plus d'une décennie pour analyser de manière concrète et opérationnelle quelles étaient les forces de la représentation et pour comprendre comment celle-ci *advenait*. Bien que nos sources soient éminemment littéraires, notre architecture est finalement celle d'une physique ; la représentation est un système dont le mécanisme est enclenché par trois forces interdépendantes : la représentation-substitution, la représentation-figuration et la représentation-intensification. Nos trois hypothèses initiales reposaient sur les *media*, au sens étymologique, qui permettent d'*opérer* la représentation politique : les discours, les symboles et enfin les rituels. Ce mémoire se présente comme une étude conceptuelle et pratique articulée autour de la Présidence du Sénat qui n'était, nous le concevons, qu'un prétexte pour interroger la notion de représentation politique. Mettre la focale sur Gérard

Larcher, actuel Président du Sénat, comportait deux avantages : le premier, pratique car la Présidence dispose d'archives très accessibles, le second, théorique, car l'étude de la représentation politique par le prisme du représentant de l'institution, nous permettait d'opérer, au sein même du système représentatif, une mise en abyme de la représentation elle-même. Cela a été l'occasion de creuser plus profondément jusqu'aux fondations de la représentation pour mieux atteindre la manière dont elle *advenai*t.

Si le pouvoir n'use pas suffisamment des trois outils permettant d'actionner les forces de la représentation, il s'étiole et perd de sa capacité d'action. Le Sénat ne peut être puissant qu'en renforçant ses signes distinctifs imprimant la représentation qu'il souhaite aux citoyens. En cela, nous disons que pour performer, le Président du Sénat et les sénateurs doivent avoir conscience que sans production de symboles et de discours, l'exercice de leur pouvoir est quasiment compromis. Sans discours combinés aux symboles et aux rituels, la performativité qui caractérise le politique se perd. La représentation politique n'est pleinement représentation que lorsqu'elle s'inscrit dans un système où les acteurs souscrivent à cette fiction théâtrale. Elle est inopérante avec seulement des discours et des élections et nécessite un arsenal de symboles et de rituels régulièrement exhibés et reproduits pour devenir performative. La représentation est une opération de performance fictionnelle qui a besoin d'être répétée et appuyée pour *advenir réellement*.

Limites de la recherche et difficultés rencontrées

Ce mémoire était initialement pensé comme un travail venant parachever des études supérieures. Il nous permettait d'allier un objet de recherche communicationnel, un terrain de stage passionnant, un monde professionnel qui s'ouvrait et une ambition de recherche historique pour l'avenir. Malheureusement, la pandémie de la Covid-19, deux confinements, beaucoup d'angoisses et des impondérables professionnels, nous ont contraint à rationaliser ce devoir en restreignant le sujet à deux mandats de Gérard Larcher et surtout à deux parties, étriquant quelque peu le développement des rituels. Nous aurions aimé consacrer une troisième partie complète à la question des rituels pour notamment s'attacher à tout ce que relève de l'infraordinaire dans la perspective des travaux de Michel de Certeau et d'Emmanuel Souchier et pour donner à voir sur les rituels

informels qui constituent une part non négligeable de ce qui fait la représentation. Sur la question des rituels, traitée au point 2.3, nous nous rendons compte que notre conclusion dépasse finalement notre hypothèse initiale qui avançait que les rituels intensifient la représentation politique, signe de sa puissance de monstration. L'intensification par les rituels est, nous nous en rendons compte, plus une concrétisation de la représentation qui efface les individus et la fait *advenir réellement*.

Il nous faut également reconnaître que le distingo réalisé, entre les trois forces et leurs moyens d'action respectifs, est quelque peu artificiel puisque nous concluons sur l'indissociabilité de ces forces dans le mécanisme de la représentation. Cela est d'autant plus vrai que la troisième force, la représentation-intensification actionnée par les rituels, apparaît comme ce qui parachève la représentation et la fait *advenir réellement*. Dans la construction du devoir, ce recours à l'artifice de forces distinctes nous est cependant apparu nécessaire.

Nous n'avons pas cherché les causes et raisons de la « crise de la représentation » de laquelle nous sommes partis, mais avons plutôt fait le choix de donner des clés de compréhension de ce qu'était la représentation politique. Cela nous permet aujourd'hui de dire, dans le sillage de Myriam Revault d'Allonnes, d'Hanna Pitkin et Alice Mazeaud qu'il n'y a pas de « crise de la représentation », à moins de considérer que la représentation soit en crise depuis ses origines. Selon nous, nombre de problèmes soulevés aujourd'hui sont des problèmes génésiaques, inhérents à la représentation elle-même. Derrière la crise de la représentation, se cache en réalité une multitude d'évolutions contemporaines dans la vie politique (transparence, parité etc.) qui mettent au défi le système représentatif. Les problèmes contemporains liés à la représentation résident, en définitive, plus dans une crise globale de la confiance envers les institutions conduisant à une incompréhension de ce que signifie la représentation politique et une méconnaissance de ses outils traditionnels, eux-même bouleversés par de nouveaux usages médiatiques qui semblent questionner la légitimité de celles et ceux qui prennent la parole dans l'espace public.

Ouverture de pistes et nouvelles réflexion

Le concept de représentation sied fort bien aux sciences de l'information et de la communication parce qu'il est éminemment polysémique, nous l'avons dit, et qu'il a été très étudié mais jamais épuisé par le théâtre, la philosophie, l'histoire, la psychanalyse, les mathématiques et la sémiologie pour ne citer que ces domaines. Dans le prolongement de ce devoir, il nous paraîtrait aujourd'hui opportun d'étudier le concept de représentation politique à l'épreuve de la Cinquième République pour montrer combien celle-ci est déchirée par l'élection du Président de la République représentant de la Nation, et de parlementaires, représentant leurs territoires et « en même temps » la Nation. Une étude comparative entre des systèmes participatifs, consultatifs, directs et représentatifs serait digne d'intérêt pour identifier les mécanismes et forces propres à chacun de ces systèmes.

En ce qui nous concerne plus personnellement, la question de la représentation sera abordée dans les trois années à venir, en histoire, durant la Restauration des Bourbons qui vient paradoxalement parachever la Révolution et ancrer en France, une culture parlementaire dont notre Parlement actuel a très largement hérité.

Bibliographie et ressources

- Saint Thomas d'AQUIN, *Causalité divine et péché dans la théologie de saint Thomas d'Aquin,* L'harmattan, 2006
- ARISTOTE, *La Poétique,* Livre de Poche, 1994
- J.L AUSTIN, *Quand dire c'est faire*, Points, 1991
- Jules Brody, « Deus ex machina, ou le mythe de l'intrusion divine dans le théâtre de Jean Giraudoux », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, Presses universitaires de France, no 1, 102e année, 2002, p. 57-69
- Roger CHARTIER, " Le monde comme représentation", dans *Annales,* année 1989, vol. 44, n° 6
- Patrick CHARAUDEAU, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, 2005
- Yves Citton, *Écologies de l'attention et archéologie des media,* UGA Éditions, 2019
- Marie-Anne COHENDET, *Une crise de la représentation politique ?* revue Cités 2004/2 (n° 18), pages 41 à 61
- Guy DEBORD, *La Société du Spectacle,* Folio Essai, 2018
- Carlo GINZBURG, "Représentation : le mot, l'idée, la chose", dans Annales, année 1991, volume 46, numéro 6
- Delphine GARDEY, *Le Linge du Palais-Bourbon. Corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique*, Le Bord de l'eau, 2015
- Philippe GUIBERT, *La tyrannie de la visibilité,* VA Press, 2020
- Christian JOUHAUD, *Richelieu et l'écriture du pouvoir : autour de la journée des dupes*, Paris, Gallimard, coll. « L'Esprit de la Cité », 2015, 341 p.
- Ernst KANTOROWICZ, *Les Deux Corps du Roi,* Folio histoire, 2019
- André LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie (1923)*
- Christian LE BART, *L'ego-politique, essai sur l'individualisation du champ politique* (2013)
- Blaise PASCAL, *Pensées*, 82, Folio classique, 2004
- PLATON, *Le Sophiste*, Flammarion, 2006
- Louis MARIN, *Le Portrait du roi*, Minuit, 1981
- Louis MARIN, *De la représentation*, Seuil, 1994

- Alice MAZEAUD, *Pratiques de la représentation*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2014
- Benoît MONTEY, *Le pouvoir de nomination de l'Exécutif sous la Cinquième République*, *Jus Politicum n°11*
- Charles Louis de Secondat MONTESQUIEU, *De l'Esprit des Lois,* Flammarion 1993
- Hanna F. PITKIN, Samuel HAYAT, *La représentation politique,* revue Raisons politiques n°50
- Hanna F. PITKIN, *The Concept of Representation*, 1967
- Adalbert PODLECH, *La représentation : une histoire du concept*, Trivium : Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales, 2014
- Revue representation, University of California, Berkeley
- Myriam REVAULT D'ALLONNES, *Le miroir et la scène : ce que peut la représentation*, Seuil, 2016
- Myriam REVAULT D'ALLONNES, *Les paradoxes de la représentation politique*, revue Etudes n°419, 2013
- Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du Contrat Social*
- Nicolas ROUSSELLIER, *Le Parlement de l'éloquence, La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Presse de Science Po, 1997
- Nicolas ROUSSELLIER, *La Force de gouverner*, Collection NRF Essais, Gallimard, 2015
- SHAKESPEARE, *Comme il vous plaira*, Le livre de poche, 2003 (première édition en 1599)

Corpus

Partie 1 : Paroles, discours et mots signifiant la performance représentative (représentation-substitution)

1.1. Discours de Gérard Larcher lors de sa première réélection (2 octobre 2017) 63

1.2. Allocution du Président du Sénat à l'occasion des vœux aux sénateurs (14 janvier 2020) 68

1.3. Allocution de M. Gérard Larcher, Président du Sénat, Hémicycle du Sénat (21 octobre 2014) 77

1.4. Accueil du nouveau Président de l'Assemblée des Départements de France (13 mai 2015) 82

1.5. Discours de deuxième réélection Gérard LARCHER (1er octobre 2020) 86

1.6. Eloge funèbre de Philippe MADRELLE, Sénateur de la Gironde (8 octobre 2019, Séance publique) 93

Partie 2 : Images et symboles : figuration de la représentation (représentation-figuration)

2.1. Le Palais du Luxembourg 98

2.2. Cour d'honneur du Palais 99

2.3. Salle des Conférences 99

2.4. Trône de Napoléon Ier 100

2.5. Hémicycle du Sénat construit par Gisors 100

2.6. Urne de vote (plus utilisée depuis peu) 101

2.7. Huissier de la séance devant les anciennes urnes de vote 101

2.8. Plateau dominant la tribune 102

2.9. Epée des pairs de France (Louis-Philippe) 102

2.10. Bustes des grands législateurs et hommes d'état: Turgot, Molé, d'Aguesseau, L'Hospital, Colbert, Malesherbes et Portalis 103

2.11. Bureau des secrétaires de séance 103

2.12. Fresques de l'histoire de France dans la Salle des Conférences 104

2.13. Couverture de Son excellence Eugène Rougon, Emile Zola 105

2.14. Le Petit Luxembourg, hôtel du Président du Sénat 105

2.15. Le Jardin du Luxembourg (vue du ciel) 106

Partie 2.3 : Rituels et cérémonies : intensification de la représentation (représentation-monstration)

3.1. La dépouille d'Alexandre Dumas dans le Salon Victor Hugo avant sa panthéonisation 107

3.2. Galerie des bustes avant l'entrée du Président du Sénat dans l'hémicycle 107

3.3. Galerie des bustes côté hémicycle 108

3.4. Le commandement militaire 109

3.5. Minute de silence observée suite aux attentats de Strasbourg 109

3.6. Minute de silence et discours solennels en Salle des Conférences suite aux attentats de Paris de novembre 2015 110

1. Paroles, discours et mots signifiant la performance représentative (représentation-substitution)

1.1. Discours de Gérard Larcher lors de sa première réélection (2 octobre 2017)

Monsieur le Doyen,

Mes chers collègues,

Je voudrais en premier lieu saluer Philippe Madrelle, Sénateur de la Gironde, le doyen de notre assemblée, d'avoir présidé notre première séance et le remercier pour ses propos. Je souhaite remercier nos secrétaires d'âge, benjamins de notre Assemblée.

Je souhaite la bienvenue à tous nos nouveaux collègues. Nous sommes heureux de les accueillir dans cet hémicycle du Sénat de la République. Ils entrent dans une assemblée où le respect mutuel est une tradition, la dignité des débats est une règle, et la liberté de penser, de s'exprimer notre nature.

Permettez-moi de partager une part de nostalgie de ne pas retrouver sur ces bancs certains visages de collègues qui nous auront beaucoup apporté par leur présence, leur engagement, leur attachement à cette assemblée.

Je souhaite avoir une pensée particulière pour Nicole Bricq à qui nous rendrons hommage la semaine prochaine.

Merci à l'ensemble de celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance. Je veux dire à mes collègues qui ont fait un autre choix que je serai le Président de toutes les sénatrices et de tous les sénateurs, on le dit toujours…. Moi je souhaite le faire très concrètement.

Permettez-moi d'exprimer la solidarité de notre assemblée à nos collègues ultra marins et à travers eux, à nos compatriotes durement touchés par la violence du cyclone Irma.

Marseille, hier. Le terrorisme a de nouveau frappé. L'horreur de ces 2 jeunes filles assassinées dans cette guerre sournoise que nous livre l'État Islamique. Jamais nous ne pourrons nous habituer à cette liste qui s'allonge et jamais nous ne pourrons oublier.

Je veux témoigner au nom du Sénat notre solidarité aux familles endeuillées.

Je veux témoigner notre soutien aux forces de sécurité qui assument, parfois au péril de leur vie, leur mission de protection de nos compatriotes.

Il y a 3 ans, je prononçais ici-même mon discours de Président de la nouvelle assemblée élue et j'utilisais ces mots : « Il faut relever le Sénat pour faire vivre le bicamérisme. C'est l'esprit de la feuille de route que je vous propose de suivre ensemble, nous les 348 sénateurs ».

Nous avons ces 3 dernières années, beaucoup œuvré, ensemble, pour mieux faire la loi, mieux contrôler l'action du Gouvernement, mieux gérer et clarifier nos règles de fonctionnement internes. Nous avons su faire entendre la voix des territoires.

Nous avons collectivement retrouvé la pleine légitimité de notre assemblée et sa place dans le fonctionnement des institutions de la République. Merci pour tout cela.

Le bicamérisme est un atout pour notre démocratie, et le projet que je vous ai proposé repose sur 2 principes qui structurent notre rôle :

Être garant de l'équilibre des pouvoirs,

Être garant de l'équilibre des territoires.

« L'horloge démocratique » de nos institutions ne peut être réduite à l'élection du Président de la République au suffrage universel direct, que suit l'élection des députés et qui, depuis la réforme du quinquennat n'est que la réplique « sismique » de l'élection présidentielle. L'équilibre des pouvoirs, indispensable au fonctionnement démocratique de la République, a besoin d'une voix différente : c'est le Sénat.

Ces mots de Charles de Gaulle à Bayeux sont aux sources de notre légitimité : « Il faut donc attribuer à une deuxième Assemblée, élue et composée d'une autre manière, la fonction d'examiner publiquement ce que la première a pris en considération, de formuler des amendements, de proposer des projets. Or, si les grands courants de politique générale sont naturellement reproduits dans le sein de la Chambre des Députés, la vie locale, elle aussi, a ses tendances et ses droits. »

Le Sénat est le stabilisateur institutionnel indispensable à une démocratie apaisée. Il protège les citoyens des lois de pulsions votées dans la précipitation sous la pression populaire ou

médiatique du moment, des excès éventuels de l'exécutif influencé par la proximité d'élections nationales ou la chute dans des enquêtes d'opinion.

C'est ce contre-pouvoir qu'incarne le Sénat. Un contre-pouvoir exigeant, qui sait s'opposer avec discernement, sans les excès des postures partisanes qui n'ont jamais été dans sa nature. Notre seule ambition, ce doit être l'intérêt de la France.

La force du Sénat est de savoir résister aux artifices de communication ou aux effets de mode qui caricaturent le passé, idéalisent le présent et feraient croire qu'on passe soit de « l'ombre à la lumière », soit de « l'Ancien monde au Nouveau monde » !

Chers collègues, il n'y a ni Ancien ni Nouveau monde !

Ce qu'il nous faut collectivement incarner, c'est :

* l'efficacité au service de la France,

* le respect que nous devons aux élus locaux qui s'engagent chaque jour au service de nos compatriotes,

C'est

* la vérité que nous devons aux Français,

* le redressement concret de notre pays pour lequel nous serons toujours au rendez-vous.

Nous avons une responsabilité constitutionnelle spécifique.

Nous sommes les représentants des élus locaux, des collectivités locales.

Nous sommes les représentants de la France de la proximité, de la France du concret, de la vie quotidienne des Français.

Je n'oublie pas nos compatriotes établis hors de France.

Le développement équilibré de nos territoires en métropole et dans nos outre-mer est indissociable de l'idée que nous nous faisons de la Nation et de son unité.

Nous ne pouvons accepter que des parcelles de France se sentent aujourd'hui oubliées, « à côté », que certains de nos compatriotes aient le sentiment de ne plus compter et donc de ne

plus être concernés. La fracture territoriale est un poison lent qui mine notre pays et fissure notre modèle républicain.

Oui, nous devons réconcilier la France avec tous ses territoires et qui est mieux placé que nous, Sénateurs, pour réussir cet objectif .

J'ai la conviction que le maillage territorial que représentent les élus locaux peut seul nous permettre de « reconnecter » tous les territoires.

La fin du cumul des mandats est un défi. Par construction il fragilise le lien qui unissait le sénateur aux élus locaux. C'est ce lien direct qui contribuait à en faire un législateur avisé et un contrôleur vigilant.

Le sénateur d'octobre 2017 n'est donc plus le sénateur de juin 2017 ; il va donc nous falloir exercer notre fonction de manière différente :

pour prendre en compte les attentes des élus locaux avant comme après le vote de la loi, et consolider ce lien de proximité,

les consulter davantage, et pour ce faire, mettre en place un outil numérique de consultation permanente des élus locaux.

Le Président de la République souhaite par ailleurs réduire le nombre de parlementaires siégeant dans chaque assemblée. Nous n'y sommes pas opposés, à une condition :

Le Sénat devra incarner, par sa composition même, l'équilibre territorial et la diversité qui cimentent une Nation.

La diminution du nombre de sénateurs à due proportion du nombre de députés ne doit pas réduire au quasi silence les territoires à faible démographie. « Si l'Assemblée nationale est le reflet de la démographie du Pays, le Sénat est le reflet de sa Terre et de sa géographie » disait Gaston Monnerville (1965). Et dans le cadre de la réforme constitutionnelle, qui est pour nous une responsabilité majeure, je vous propose d'examiner son contenu, sans parti pris ni arrières pensées, mais le Sénat comptera !

Mes chers collègues,

Pour que le pays avance, il faut que l'intérêt de la France prime sur toute autre considération notamment dans les relations entre l'exécutif et le Parlement et particulièrement le Sénat.

Les Français demandent plus de liberté, moins de contraintes, moins de réglementations.

Les élus veulent plus de stabilité, épuisés par ces réformes qu'on n'a cessé de leur imposer. Ils demandent de l'autonomie et de la prévisibilité.

Ils attendent qu'on fasse confiance à ce qu'a construit la décentralisation depuis 35 ans et qu'il faut préserver et fortifier.

Et il faut rétablir une relation de confiance entre l'exécutif et les élus locaux. C'est indispensable pour redresser notre pays.

Nous aurons enfin ces 3 prochaines années une tâche immense à accomplir : réconcilier les citoyens avec le Parlement.

C'est une responsabilité que nous devons assumer.

Nous avons, nous, parlementaires un devoir d'exemplarité. Beaucoup a été fait et nous poursuivrons les réformes engagées. Mais, il faut cesser d'affaiblir le Parlement. Le populisme s'est toujours nourri de l'antiparlementarisme. Prenons garde de ne pas abîmer la démocratie parlementaire, c'est notre bien commun, il nous faut la protéger. La dignité de chaque parlementaire, c'est pour le Président que je suis, une exigence et un engagement.

Mes chers collègues,

Cette élection à la présidence du Sénat m'honore et m'oblige.

Je suis et je resterai fidèle à mes convictions, fidèle à mon attachement aux institutions de la Vème République, au rôle du Parlement, au bicamérisme et à la séparation des pouvoirs que je protègerai avec fermeté.

Je resterai attaché à un Sénat ouvert, respectueux des droits et des libertés de chaque groupe, un Sénat qui a su depuis trois ans, dans les moments importants, soutenir le Gouvernement à chaque fois que l'intérêt de la France l'exigeait et qui a su dire non à chaque fois qu'il le ressentait en conscience. L'indépendance du Sénat, la liberté des Sénateurs, sont notre différence !

Je resterai le garant de cette différence sénatoriale que certains nous reprochent mais que beaucoup nous envient.

Oui, comme vous, c'est la France que j'ai au cœur.

Vive le Sénat

Vive la République

Vive la France

1.2 Allocution du Président du Sénat à l'occasion des vœux aux sénateurs (14 janvier 2020)

Monsieur le Premier ministre, nous sommes sensibles à votre venue,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, merci de votre présence qui est un témoignage de votre attachement au bicamérisme,
Monsieur le Ministre chargé des relations avec le Parlement dont je salue la qualité des relations avec la Conférence des Présidents,
Madame et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, chers collègues,
Messieurs les Questeurs du Sénat,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires du Bureau du Sénat,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Commissions,
Madame et Messieurs les Présidents de Groupes du Sénat et de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Délégations et Office parlementaires, Mes chers collègues députés et sénateurs,
Chers collègues anciens sénateurs,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir pour célébrer, comme le veut la tradition, cette année nouvelle, année qui sera placée, nous l'espérons toutes et tous, sous le signe du retour de la confiance et du dialogue.

Pour célébrer le calendrier et janvier, je n'évoquerai pas, le Président Ferrand l'a fait avec brio ce midi, la décision « démocratique » du Pape Grégoire XIII établissant le nouveau calendrier grégorien. Il nous a conseillé la lecture cette année d'un ouvrage de référence de 1727, « Relation du Royaume des Féliciens » du Marquis de Lassay qui contient, bien avant le Directoire, la lumineuse suggestion d'un Parlement avec deux chambres. Le Sénat est un peu cette terre des « Féliciens » !

Je vais donc vous parler de cette terre des « Féliciens », non pour faire de « l'entre nous », mais pour simplement, comme le temps des vœux nous y incite, faire le point, et partager avec les représentants de l'exécutif M. le Premier ministre, des collègues de l'Assemblée nationale et de membres du Conseil constitutionnel.

Oui, c'est, mes chers collègues, l'occasion de porter un regard sur le travail accompli par notre Assemblée dans le cadre des missions que lui fixe la Constitution. Vous avez contribué à enrichir nos débats par vos interventions, vos rapports et les remontées de nos départements et territoires, si précieuses pour notre assemblée, qui est une caisse de résonance au travers des 550 000 élus territoriaux, de l'ensemble de nos concitoyens, je n'oublie pas nos compatriotes ultra-marins et ceux qui sont établis hors de France.

Nous avons une nouvelle fois démontré que le Sénat était indispensable au bon fonctionnement de nos institutions, c'est un lieu de débat et de liberté. Nous avons imprimé notre marque sur nombre de textes. Prenons un exemple, le débat sur le projet de loi « engagement et proximité » en fait la démonstration : il est né d'une mission sénatoriale de suivi de la loi NOTRe en 2015, poursuivi après 2017, concluant ses travaux par une Proposition de loi votée très largement en juin 2018 qui a inspiré et le projet gouvernemental et le texte définitif.

En 2018-2019, 76 % des textes ont été adoptés après accords entre les deux assemblées (dont 42 % par la navette et 24 % après un accord en CMP).

Trois-quarts des textes aboutissent donc par le dialogue bicaméral et cela concerne des sujets majeurs : les projets de loi relatifs à l'Énergie et au climat, pour une École de la confiance, réformant notre système de Santé, les projets de loi relatifs à la biodiversité et à la

transformation de la fonction publique. Encore très récemment, le Sénat a pu faire entendre sa voix, les préoccupations des collectivités territoriales et celle d'un développement durable pragmatique sur le projet de loi relatif à l'économie circulaire.

Le Sénat s'est aussi investi dans sa mission de contrôle : de la sécurité des ponts à la filière sidérurgique, du sauvetage en mer à la sécurité des sapeurs-pompiers, de la souveraineté numérique à la gestion des risques climatiques, de la gratuité des transports publics aux infractions sexuelles commises sur des mineurs…

Vous avez été en initiative, n'hésitant pas à sortir des habitudes.

Le Sénat devra débattre dans les semaines et les mois qui viennent sur des textes importants pour l'avenir de notre pays et de notre société touchant notamment à la bioéthique, au Parquet Européen, aux retraites et à l'audiovisuel et sans doute un peu plus tard sur le rôle respectif de l'État et des collectivités territoriales, cette nouvelle génération de la décentralisation que j'appelle de mes vœux.

Mes chers Collègues je souhaite évoquer la poursuite des réformes engagées depuis plus de dix années pour que le fonctionnement de notre institution soit à la fois plus proche du citoyen, plus performant, plus attentif aux exigences de déontologie, et mieux compris par nos concitoyens en ces temps de défiance vis-à-vis des élites, des médias et des responsables politiques.

Plus proche des citoyens : de nouvelles formes de participation citoyenne doivent permettre de construire les nécessaires débats fondateurs de la démocratie.

Le numérique ouvre un nouveau champ à la participation des citoyens au travail législatif. La plateforme de consultation nous permet d'interroger les maires et les élus locaux. Nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises : sur les menaces et agressions auxquelles sont confrontés les maires, sur la place des élus municipaux dans l'intercommunalité, sur les risques industriels et technologiques après l'accident de l'usine Lubrizol, ou encore sur l'avenir de l'école dans nos territoires. Au total, la plateforme compte près de 21 000 inscrits. Depuis son lancement, neuf consultations ont été effectuées.

En ce début d'année, sera prochainement ouverte au public, à titre expérimental, une plateforme permettant le dépôt et le soutien en ligne de pétitions. Elle pourra donner lieu à un « droit de tirage citoyen » sous le contrôle de la Conférence des Présidents qui pourra décider la création d'une mission de contrôle et, si la pétition porte sur un texte législatif, tout sénateur pourra la déposer sous forme d'une proposition de loi.

Notre assemblée est plus performante dans l'exercice de ses missions fondamentales. Nous avons privilégié une nouvelle organisation de nos travaux, une meilleure articulation entre commissions, délégations et séance publique. Le développement de la législation en commission, la réorganisation de la séance et le contrôle de recevabilité des amendements recentrent nos travaux sur l'essentiel, ce qui contribue à améliorer la qualité de nos débats et de la loi. Le choix d'un jour fixe pour les questions d'actualité au Gouvernement, le mercredi à 15 heures, ou encore la mise en place du scrutin électronique dans la salle des séances…ces innovations contribuent à la dynamisation de nos débats. J'engagerai une analyse sur les réformes introduites depuis 2015 pour mesurer leur effectivité et leur efficacité tout en étant très attentif au respect du droit d'amendement de tous les groupes, et des droits des groupes minoritaires et d'opposition.

Notre assemblée est plus performante sur sa gestion.

En 10 années, quelle qu'ait été la majorité, nous avons refondu l'organigramme des services – il y avait 24 directions en 2010, elles sont 14 aujourd'hui –, redéfini le temps de travail (1 607 heures), mis en place l'accueil d'apprentis et de stagiaires (60 par an), maîtrisé totalement notre budget dont le chiffre en euro courant a même baissé, supprimé les appartements de fonction et les prêts.

Nous poursuivrons autour des principes de pondération des rémunérations en fonction du mérite, de la performance et du travail.

Nous avons renforcé la vérification des comptes et leur certification par la Cour des comptes.

Nous allons par ailleurs mettre en place une procédure permanente d'audit interne.

Notre assemblée est attentive aux exigences de déontologie :

Initié en 2008, le comité de déontologie s'est vu par la loi confier le contrôle des frais de mandat.

Nous avons mis en place la certification des comptes de chaque groupe politique et redéfini leur financement.

Je fais confiance à nos Questeurs.

Nos institutions sont souvent mises en cause, parfois dans des conditions éthiques discutables. Je dis attention, il peut y avoir danger ! Le citoyen demande clarté, vérité, sincérité, nous lui devons et le faisons mais nous assistons à une fragilisation de la démocratie.

La démocratie a un coût (environ 5 euros par français et par an pour le Sénat). Et si nous devons la clarté, nous devons aussi assurer la dignité, l'indépendance et la juste rétribution de celles et ceux qui s'engagent avec la confiance des citoyens et des élus pour les représenter. C'est un sujet de démocratie et nous devrons, comme nos collègues allemands l'ont fait, regarder en face ces questions de protection juridique, sociale et de rémunération et éviter toute surenchère.

Sur le dossier de la gestion des caisses de retraite des anciens sénateurs et des fonctionnaires du Sénat, dès 2018, nous avons été très clairs : nous appliquerons la loi une fois votée et ce, aussi dit pour la bonne information du 1er Questeur de l’Assemblée nationale.

Quel est l’état de notre pays ?

Un an après, la France demeure en souffrance.

Parler de fractures, de césures, de doutes, de rejet, ce n’est pas être dans une attitude négative mais être dans le constat d'une réalité.

Recevant il y a peu un représentant d'une organisation professionnelle majeure, celui-ci me confiait : l'économie va plutôt bien mais c'est très inégalement réparti entre les métropoles, où la croissance est soutenue, et une bonne partie du reste du territoire qui continue à perdre de la substance.

Notre rôle, me semble-t-il, c'est, partant de ce constat, d'être des « réducteurs » de fractures.

Recevant des sapeurs-pompiers, ceux-ci me faisaient part de leur constat sur ces fractures communautaires, ces violences, ces enfermements sur eux-mêmes de territoires qui, pour certains, font « sécession » d'avec la communauté nationale.

Là encore, chaque responsable politique – et cela me concerne – doit regarder dans les yeux et avec le cœur cette France-là.

La réduction de ces fractures passe d’abord par « l’éloge de la proximité » pour reprendre une formule un peu littéraire, par ces corps intermédiaires, élus, organisations professionnelles et syndicales, par l’inversion de la verticalité, par la subsidiarité.

La réduction des fractures, elle est d’actualité sur un sujet qui divise notre Pays : la réforme des retraites !

Les retraites, ça n’est pas simplement une forme de salaire différé, c’est la sécurité sociale dont Jacques Chirac, à l’occasion de son cinquantième anniversaire, disait qu’elle faisait partie de l’identité de la France et du patrimoine des Français ; et concernant les retraites, il ajoutait que le pacte entre les générations, c’est notre système de répartition.

Le débat parlementaire peut permettre, s’il est articulé avec la conférence de financement, de trouver les solutions, mais il faut quelques conditions :

avoir le temps nécessaire pour débattre ;

disposer de tous les éléments d'appréciation sur les conséquences budgétaires et les modalités de l'équilibre financier.
Nous sommes tous ici garants de ce pacte entre les générations.
Nous sénateurs, nous avons une responsabilité particulière parce que nous sommes des « assembleurs » des 35 000 pièces du puzzle qui font la République.

Après mes déplacements dans nos villages, villes, départements et régions, je demeure convaincu que c'est de l'expérience des élus locaux dont les responsables politiques doivent s'inspirer pour enrichir leur réflexion et avoir une vision politique « de la commune à la Nation ».

Cette vision politique prend sa source dans la richesse de leurs initiatives, de leur dynamisme, de leur créativité. Elle s'appuie sur leur liberté de créer, d'expérimenter et d'entreprendre. Il nous faut inventer une nouvelle génération de notre gestion collective pour que « la vie en 3D » - décentralisation, - déconcentration, - différenciation soit aussi la vie en « 1R » : Une République.

Vous le savez, ma conviction est que nous devons réfléchir collectivement à une nouvelle génération de la décentralisation.

Un groupe de travail réunissant les Présidents des groupes politiques de notre assemblée ainsi que les Présidents de la commission des lois et de la Délégation aux collectivités territoriales et des collègues sera constitué dans les jours à venir et il fera des propositions avant la fin du premier semestre. Je considère que la décentralisation ne doit pas être le domaine réservé de « techniciens » et que nous devrons associer nos concitoyens à notre réflexion.

J'aurais pu vous parler ce soir de la laïcité si essentielle pour faire communauté au singulier et vous redire que la Loi de 1905 est un bien commun majeur. Je pourrais vous parler de l'accès de tous à la santé sur tous les territoires, vous parler solidarité et cohésion sociale : les débats vécus sur les ronds-points, les débats (grand ou petit), les crispations dans les rues ces dernières semaines sont autant d'interpellations sur notre cohésion. J'aurais pu

vous parler de l'État dans ses responsabilités régaliennes de sécurité, de lutte contre les radicalités violentes qui tuent à Villejuif et ailleurs.

La France est un pays qui compte en Europe et dans le monde.

À l'heure où nous partageons ce moment, des soldats de nos armées patrouillent au Sahel, des pilotes affrontent la nuit d'Irak et de Syrie. Ils sont notre honneur. La mémoire de ceux qui ont donné leur vie nous crée des devoirs, devoir d'être des législateurs qui leur donnent les moyens d'agir, devoir de contribuer à être des acteurs d'apaisement dans un monde incertain, violent, imprévisible (où le risque de prolifération nucléaire prévaut) :

Un monde soumis aux dérèglements climatiques et où le « chacun pour soi » « triomphe » sur le multilatéralisme…

Pour relever cela, nous avons besoin d'Europe, d'une Europe qui affirme ses « souverainetés » économique, stratégique et de défense. Une Europe qui imagine de nouvelles relations avec le Royaume-Uni et qui traite de la question migratoire.

Mes chers collègues,

2020 sera une année marquée par des échéances électorales essentielles. Les élections municipales sont structurantes car elles forment la trame des 550 000 élus territoriaux. Elles désigneront celles et ceux qui dans ces petites Républiques dans la grande noueront le dialogue et la confiance avec nos concitoyens.

En octobre prochain, c'est une nouvelle assemblée qui siègera ici au Palais du Luxembourg.

Nos collègues qui se représenteront pourront se référer au bilan de notre assemblée.

Celles et ceux qui feront le choix d'achever leur mandat pourront témoigner de leur action ; je sais, pour vous connaître, qu'ils auront servi le Sénat, les territoires qu'ils représentent et la France avec engagement, et toujours en recherchant le meilleur pour nos compatriotes.

Le Sénat continuera à être un contrepouvoir sans lequel aucune démocratie ne peut exister. Il devra toujours être « un stabilisateur de nos institutions ».

Le Sénat préservera « une République Une, Indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Il saura répondre aux défis qui se présenteront à lui : la décentralisation, la révolution numérique, l'intelligence artificielle…

C'est un Sénat qui sera toujours garant des libertés individuelles et du respect de l'ordre public.

Cette année 2020 sera une année gaullienne ; dans la diversité de nos sensibilités, elle nous rappelle qu'« il ne faut pas subir ».

La France vivra, forte et généreuse, tant qu'elle sera déterminée à défendre, quoi qu'il en coûte, ses valeurs universelles, ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Ne jamais renoncer à être ce que l'on est, quelles que soient les époques, quelles que soient les circonstances, c'est le message que nous devons porter.

Très bonne année à chacune et à chacun,
Très bonne année à vous, Monsieur le Premier ministre,
Très bonne année à vous, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Très bonne année à vous, Madame et Messieurs les Ministres,
Très bonne année au Sénat,
Très bonne année à la France !

1.3 Allocution de M. Gérard Larcher, Président du Sénat, Hémicycle du Sénat (21 octobre 2014)

Mes chers collègues,

Notre session est maintenant commencée. La semaine passée, nous avons examiné un texte important sur la lutte contre le terrorisme, nous l'avons adopté. Dans une semaine, nous débuterons l'examen en 2ème lecture du projet de loi sur la délimitation des régions. Nous voici à la tâche.
Le 28 septembre c'est une nouvelle majorité que les délégués sénatoriaux ont choisi pour notre haute assemblée. Pour moi, leur vote est l'expression d'une confiance dans le Sénat. Et cette confiance nous oblige tous, Sénatrices et Sénateurs, majorité comme opposition, car au-delà de nos divergences et de nos parcours, c'est le même constat que nous partageons. Il faut relever le Sénat et agir concrètement pour faire vivre le bicamérisme.
C'est l'esprit de la feuille de route que je vous propose de suivre ensemble, nous les 348 Sénateurs. Elle peut se résumer en un mot : confiance.
Le Sénat est le reflet de nos territoires mais, au-delà, il incarne la Nation, avec ses différences et sa diversité, mais aussi ses valeurs et son unité. La Nation est un tout.
Vous le savez, la France doute, la Politique est en crise. Notre responsabilité est collective car quand il s'agit de la France, c'est l'intérêt du pays qui seul doit guider notre action.
Ce n'est donc pas l'affaire d'un seul camp ! Il est l'impératif de tous. Majorité et opposition doivent se retrouver sur cet objectif. Nous devons être l'Assemblée de l'élan collectif et agir ensemble.
L'opposition est essentielle à la vie d'une démocratie, mais elle n'est utile au pays que si elle s'inscrit dans une démarche constructive.
Les Français nous observent et ils nous jugeront sur notre capacité à nous mobiliser face à l'ampleur des réformes à accomplir.
Les Français attendent que leurs représentants aient le courage d'assumer des choix. Des choix qui peuvent être difficiles, qui bousculent parfois les clivages partisans, dépassent les seuls rendez-vous électoraux, les appellent à préférer l'intérêt national.
Nous devons être le lieu de la confiance retrouvée entre élus et citoyens.
Oui, le Sénat doit redonner du sens à la politique.

Il doit tracer des perspectives d'espoir.
Il doit, face aux tentations du repli communautariste, consolider notre pacte républicain et réaffirmer les valeurs de laïcité auxquelles nous sommes attachés.
Nous, Sénateurs, nous puisons notre force dans notre ancrage territorial. Nous puisons notre crédibilité nationale à la source de l'expérience locale.
Le pouls de la République bat dans nos territoires.

Le quinquennat a changé le rythme de notre démocratie.
La Vème République fonctionne autour d'un « bloc monolithique » : Élysée, Matignon, Assemblée nationale. Ces trois Institutions avancent d'un même rythme, un rythme dont le tempo est donné par le sommet.
Le seul frein institutionnel à ce « rouleau compresseur », c'est le Sénat.
Il est le balancier stabilisateur de nos Institutions.
Il est la voix de la différence car il n'est pas dans le temps du quinquennat.
Il permet de prendre en compte, entre deux élections présidentielles, les expressions démocratiques locales. C'est ce que nous avons vécu en mars dernier et le 28 septembre.
Notre légitimité démocratique n'est pas limitée à la seule démographie. Nous représentons les Français à travers leur lieu de vie : le territoire.
Le Sénat ressemble à la France.
Nous sommes même le principal représentant des territoires les plus faiblement peuplés, des « pauvres en démographie ». Sans nous, que pèseraient-ils en termes d'aménagement ou de solidarité budgétaire? De ce point de vue, le Sénat garant de la cohésion territoriale est un garant de l'unité nationale, c'est pourquoi je crois que l'interprétation électorale du bloc de constitutionnalité se devrait d'être enrichie.
Il représente la ruralité et les espaces urbains et périurbains. Il est l'assemblée des territoires, ceux de métropole et d'outre-mer. Il aura d'ailleurs une responsabilité particulière de souveraineté avec le rendez-vous législatif sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.
Nous sommes les porteurs de la diversité territoriale française.
Il nous faut donc imaginer, ensemble, un Sénat qui soit aussi « hors les murs ». Un Sénat qui va au-devant des réalités de terrain, et dont une part des travaux pourrait se dérouler dans nos départements, nos régions et en Outre-mer.
C'est là aussi que nous sommes attendus !
C'est là où nous démontrerons la proximité de notre Assemblée avec les Français.

Mes chers collègues,
Je souhaite être un Président qui rassemble.
Un Président fédérateur de la majorité sénatoriale, attentif à chacune et chacun de ceux qui la composent. Mais aussi un Président à l'écoute de toutes les Sénatrices et tous les Sénateurs, quel que soit leur engagement, un Président attentif aux droits de l'opposition.

C'est maintenant qu'il nous faut être imaginatifs et réactifs. Il nous faut être ambitieux pour le Sénat. L'utilité de notre Assemblée nous la prouverons en allant au-devant des difficultés qu'affrontent les Français et les élus territoriaux. Je pense en premier lieu à l'emploi. Je sais que chacun d'entre vous, dans son territoire, dans sa propre famille, est confronté au fléau du chômage. C'est nos PME, nos TPE, s'enracinant dans nos communes qui créent les emplois. Il faut être à leur écoute, alléger leurs contraintes. Je vous ai proposé une nouvelle délégation dédiée aux entreprises. Sa création devrait être à l'ordre du jour d'un prochain Bureau. Je pense également à l'empilement normatif qui étouffe la créativité, décourage l'initiative dans nos communes et nos départements, pèse sur les finances publiques. Là aussi, je vous ferai des propositions.

La France ne peut plus attendre.

L'organisation territoriale va constituer l'un des tout premiers enjeux de nos travaux.
Sur ce dossier, le message que je porte est simple : on ne peut pas raisonnablement réformer l'organisation territoriale en ignorant notre Assemblée !
C'est ce que j'ai dit au Président de la République lorsque je l'ai rencontré après mon élection à la Présidence. Je lui ai fait des propositions pour que nous ayons, nous les Sénateurs, les moyens de débattre sereinement et de manière constructive sur les textes territoriaux, dans l'intérêt général de notre pays.

C'est pourquoi le Premier ministre, conformément à l'article 50-1 de la Constitution, fera une déclaration la semaine prochaine devant notre assemblée sur la réforme territoriale. Elle sera suivie d'un débat qui précédera l'indispensable 2ème lecture du projet de loi sur la délimitation des régions.

Le texte sur la nouvelle organisation territoriale de la République que le Sénat devait initialement examiner en novembre sera programmé fin décembre. Nous aurons le temps de travailler sans excès de lenteur, ni de vitesse.
C'est cela l'opposition constructive que j'appelle de mes vœux. C'est elle qui devra désormais guider nos rapports avec l'Exécutif et l'Assemblée nationale.
Il nous incombera d'apporter à ces textes la « plus-value territoriale » du Sénat.
C'est d'ailleurs pour accroître notre aptitude à créer cette « plus-value » que je vous propose de rétablir, par redéploiement de moyens, des prestations d'expertise et de conseil vous permettant de répondre aux questions des élus locaux qui vous saisissent de leurs problèmes.

Relever le Sénat c'est donner plus de lisibilité à notre action. Cela passe par une révision de nos méthodes de travail et de nos outils.
Je propose de mettre rapidement en place un groupe de travail pluraliste pour faire le bilan des réformes du Règlement de 2009 et 2011 et ouvrir des perspectives.
Ce groupe devra réfléchir notamment à un meilleur équilibre entre travail en commission et travail en séance publique et à une meilleure coordination de nos travaux.
Il faut que nous puissions établir des agendas plus cohérents.
Nos actions sur les politiques publiques et la législation doivent être plus compréhensibles pour l'opinion. Il nous faudra imaginer aussi de nouveaux modes de votation.

Une autre mesure pourrait également être mise en œuvre rapidement. 1 exemple:
Le remplacement des questions cribles thématiques par des questions cribles ministérielles portant sur l'ensemble des politiques publiques conduites par un membre du Gouvernement.
J'en ai saisi les Présidents de Groupes.
En ces matières, la Conférence des Présidents et le Bureau auront à débattre des préconisations. Mais c'est au Sénat, dans son ensemble, qu'il appartiendra de prendre les décisions finales, dès lors qu'il s'agira de modifier notre Règlement.
A l'heure où l'avenir du monde repose sur des forces économiques globalisées, notre rayonnement en Europe doit être une priorité. Pour moi, cela suppose un dialogue renforcé avec le Parlement européen et les parlements nationaux des principaux états membres.
L'Europe sera plus puissante si la collaboration franco-allemande est renforcée.

Quant à la parole du Sénat au-delà des frontières européennes, je la porterai avec notre commission des affaires étrangères, nos autres commissions en m'appuyant sur nos collègues représentant les Français établis hors de France.

Une gouvernance responsable et une bonne gestion collective participent aussi de notre ambition.
Nous adapter à ces temps de contraintes est nécessaire.
Nous l'avons déjà montré et le montrerons. Je ne laisserai pas caricaturer le Sénat et les Sénateurs !
Je vous le dis, mes chers collègues, et je le dis à nos différents cadres de fonctionnaires, à nos collaborateurs et aux collaborateurs des groupes politiques : servir le Sénat de la République doit être une fierté.
De ce point de vue, notre administration placée sous l'autorité des Questeurs et de l'ensemble du Bureau doit symboliser une fonction publique exemplaire, innovante, exigeante, ouverte sur l'extérieur.

La confiance retrouvée de l'opinion implique d'améliorer notre communication institutionnelle.
Je pense que le Sénat gagnerait à se doter d'un comité exécutif pluraliste, afin de mieux structurer nos actions de communication.
Je pense que nos travaux devront avoir une résonance plus importante sur les réseaux sociaux et Internet, notamment en valorisant l'open data du Sénat qui est une avancée remarquable qui doit être mieux connue.
Notre action peut emprunter de multiples canaux. Sachons oser !
Nous gagnerons la bataille pour le Sénat par l'écoute du pays, la qualité de nos initiatives et la force de nos idées.
Parmi les réflexions que nous pouvons avoir, pourquoi ne pas imaginer - en partenariat avec les professions du droit une « Fondation de la loi » dont la mission serait d'expliquer de manière pédagogique ce qu'une nouvelle législation change dans l'ordre juridique préexistant ?
L'image du Sénat doit être le reflet de ce que notre Institution est en réalité.
C'est comme cela aussi que nous prouverons son rôle essentiel pour une République apaisée et que nos engagements seront tenus.
Mes chers collègues,

Oui, je le crois : la République a besoin du Sénat.
Nous avons une responsabilité en ces temps de « gros temps » politique. Nous devons être rassemblés et ressembler à la France.
Nous devons être l'Assemblée de la France qui se sent oubliée mais aussi celle de la France de l'innovation, des créateurs, de l'excellence, des réussites locales. La France fière de Jean Tirole et Patrick Modiano.
Oui, le peuple français doit retrouver confiance, confiance en ses élus.
Nous sommes dépositaires de la légitimité nationale.
Les valeurs de la République sont au cœur de mon engagement. Je suis sûr qu'elles sont aussi au cœur de l'engagement de chacun.
Le Sénat peut tant apporter à la République ; nous allons ensemble en apporter la preuve.

Je vous remercie.

1.4. Accueil du nouveau Président de l'Assemblée des Départements de France (13 mai 2015)

Mesdames et messieurs les présidents,
Chers collègues,

Ce matin, je suis heureux d'accueillir au Sénat votre assemblée générale. C'est une assemblée générale renouvelée, et qui vient aujourd'hui choisir son président, de désigner son bureau et sa commission exécutive.

Mes premiers mots seront donc des mots de félicitations,

Tout d'abord pour vous, cher Dominique Bussereau, pour votre élection comme président de l'ADF.

Vous êtes désormais la voix des départements de France à un moment crucial.

Il y a peu, l'existence même de la collectivité départementale a été questionnée, fort heureusement sans succès. Dans quelques jours, nous engagerons la 2ème lecture de la loi NOTRe et il n'est pas question d'effacement du département.

Désormais, ce sont ses compétences juridiques et sa structure financière qui sont au cœur de nos préoccupations.

Au cours de ces derniers mois, l'action du Sénat, vous le savez, a été particulièrement vigoureuse pour réaffirmer la place incontournable qu'occupe la collectivité départementale dans l'organisation territoriale de notre pays :

* Que ce soit lors de la 1ère lecture du projet de loi NOTRe ;
* Ou à l'occasion de l'examen du PLF 2015 lorsqu'il s'est agi d'apprécier l'effet de la baisse des dotations sur les finances départementales ou de s'opposer à un transfert de la CVAE des régions vers les départements ;

J'adresse également mes félicitations aux membres du bureau et au comité exécutif. Son unité va donner sa force à l'ADF.

Lorsqu'ils parlent d'une même voix, qui est celle de l'attachement au territoire, de la solidarité humaine et territoriale, les départements de France sont mieux entendus.

Je voudrais également adresser des mots de remerciements sincères pour Claudy Lebreton.

Cher Claudy Lebreton, j'ai apprécié, lors de nos échanges, votre engagement à défendre les départements, votre courtoisie et l'esprit d'ouverture dans lequel nous avons travaillé.
Nous avons notamment constitué, en décembre dernier, la Conférence Nationale des Collectivités Territoriales, qui a réuni ici au Sénat, les représentants des Communes, des Départements, et des Régions.

Cela a l'air de rien, mais cela faisait plusieurs années que les trois grandes associations, l'AMF, l'ADF et l'ARF, qui représentent toutes les collectivités territoriales de France, ne s'étaient pas retrouvées réunies dans une telle configuration, avec le Sénat.

En faisant cela, le Sénat ne faisait d'ailleurs qu'assumer à nouveau la fonction que lui confère l'article 24 de la Constitution ; lui qui « assure la représentation des collectivités territoriales de la République ».
Cette conférence a d'ailleurs arrêté, dans le cadre d'un relevé de conclusion, un programme de travail, portant sur différents thèmes, par exemple sur les finances publiques locales ou sur la simplification.

Je souhaite, qu'à l'issue de ce renouvellement de l'ADF, le travail conjoint entre le Sénat puisse être poursuivie avec l'ADF, comme nous le faisons, depuis maintenant plusieurs mois, avec l'AMF.

Les défis qui vous attendent sont immenses. Si je ne devais en citer que quelques-uns :

* La stabilisation d'un nouveau cadre institutionnel à l'issue de la discussion du projet de loi NOTRe ;
* La nécessaire réforme des allocations individuelles de solidarité, dont la dynamique pèse durement sur les finances départementales ;
* Les conséquences de la baisse des dotations, notamment sur l'investissement public;
* Mais parallèlement, l'enjeu que représentent, en matière de développement territorial, les futurs contrats de plan Etat-Région ;

Mais l'élargissement des périmètres géographiques des nouvelles grandes régions, et l'émergence des métropoles, rendent plus que jamais nécessaire l'existence d'un échelon intermédiaire.

Cet échelon intermédiaire, c'est celui de la proximité, de la solidarité et du développement territorial et humain : en un mot, c'est le département !

La restauration du sentiment d'appartenance à la Nation française dans toute la population, puisque c'est bien de cela dont il s'agit, passe également par la résorption du mécanisme d'éloignement territorial que nous connaissons aujourd'hui.

Dans un contexte d'essor des métropoles qui tendent à ne communiquer qu'entre elles dans une dynamique de réseau, il s'opère une spécialisation des territoires tendant à reléguer, en périphérie des espaces métropolitains, une partie substantielle de la population.

Ce que je nomme « la France d'à côté » - et que le géographe Christophe Guilluy appelle « la France périphérique »-, c.a.d. cet ensemble sociologique qui s'étend des marges périurbaines les plus fragiles des villes jusqu'aux espaces ruraux en passant par les petites villes et villes moyennes, se trouve mise à l'écart des métropoles mondialisées, qui regroupent les centres villes et leurs banlieues.

Dans cette « France d'à côté », il y a le besoin d'une collectivité, forte mais proche, visible pour ceux qui ont le sentiment d'être oubliés et qui se sentent trop souvent invisibles.

Cet espace n'est pas marginal et ne se réduit pas au seul espace rural. Il représente plus de la moitié des français.

Pour ces derniers, le département n'est pas une option. C'est une nécessité !

D'ailleurs, les Français ne s'y trompent pas. Le CEVIPOF a mesuré, en février dernier, la confiance des Français dans les institutions publiques. Si la commune est la première des institutions à laquelle les Français font confiance, le département vient juste après, loin devant les institutions nationales, européennes ou la région.

La collectivité départementale fait partie de notre « patrimoine institutionnel » ; elle constitue un point de repère pour beaucoup de nos concitoyens.
Il est probable qu'elle connaîtra des évolutions, mais nous devons veiller à la stabilité et à la visibilité dans son organisation.

Car le département joue aujourd'hui un rôle que nul autre niveau collectivité ne saurait exercer.

Je vous remercie.

1.5 Discours de deuxième réélection Gérard LARCHER (1er octobre 2020)

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais en premier lieu saluer M. Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur du Pas-de-Calais et doyen de notre assemblée. Je veux le remercier d'avoir présidé cette première séance ; je veux aussi le remercier de ses propos.

Cher doyen, je connais vos convictions, que vous venez de rappeler, votre engagement social et territorial et votre suivi très attentif du projet de loi de financement de la sécurité sociale en tant que rapporteur général.

Je souhaite remercier nos secrétaires d'âge. Être parmi les benjamins de notre assemblée est à la fois un honneur et un bonheur ! Je peux attester, pour l'avoir été, que c'est un bonheur qui passe trop vite !

Comme notre doyen, je souhaite saluer la mémoire de Christian Poncelet, qui nous a quittés le 11 septembre dernier. Il fut un président du Sénat qui ne cessa de défendre le bicamérisme comme condition de la démocratie. C'est sous son impulsion que la révision constitutionnelle de 2003 permit que les projets de loi "ayant pour principal objet l'organisation des collectivités territoriales" soient soumis en premier lieu au Sénat. Je prononcerai le 13 octobre prochain un hommage en sa mémoire. J'ai également une pensée émue pour notre collègue Colette Giudicelli, qui nous a quittés la semaine dernière.

Bienvenue aux nouvelles sénatrices et nouveaux sénateurs. Nous sommes heureux de les accueillir dans cet hémicycle du Sénat de la République.

J'ai une pensée amicale pour les visages familiers de nos collègues que je ne retrouve pas cet après-midi dans les travées de notre assemblée ; à ceux que je vois en tribune, je veux dire mon amitié. Cette maison est la leur !

Je voudrais saluer les candidats qui se sont présentés à la présidence du Sénat – Mme la présidente Éliane Assassi, M. le président Patrick Kanner et M. le président du nouveau groupe de notre assemblée, M. Guillaume Gontard – et remercier tout particulièrement l'ensemble de celles et de ceux qui m'ont accordé leur confiance. Je constate – pardonnez

cette immodestie ! – que, à la différence de la situation financière, leur nombre ne cesse d'augmenter !

La démocratie s'est exprimée et je veux dire à tous mes collègues que, dès cet instant, je suis le porte-parole de toutes les sénatrices et tous les sénateurs de métropole, d'outre-mer et des collègues qui représentent les Français établis hors de France. Nous sommes une assemblée de liberté, où chaque voix est respectée. Croyez-moi, j'en serai le garant.
Vitalité de la démocratie, force des territoires, le Sénat au service de la République : tel est le projet que je vous ai proposé pour les trois prochaines années.

Oui, je le crois, et c'est le sens de mon engagement : être sénateur, c'est faire vivre la démocratie, incarner le territoire, être au service de la République et des citoyens. Et nous pouvons tous, avec nos sensibilités et nos différences, nous retrouver autour de ces principes.

Que serait notre démocratie sans le bicamérisme, sans une deuxième chambre ne procédant pas de l'élection présidentielle, sans ce contre-pouvoir institutionnel ? Dans le cadre de la Constitution de la Ve République, ce contre-pouvoir puise son origine dans le discours de Bayeux du général de Gaulle. Permettez-moi de le citer : "Il faut donc attribuer à une deuxième Assemblée, élue et composée d'une autre manière, la fonction d'examiner publiquement ce que la première a pris en considération, de formuler des amendements, de proposer des projets […]
"Tout nous conduit donc à instituer une deuxième Chambre dont, pour l'essentiel, nos Conseils généraux et municipaux éliront les membres."

Nous sommes autonomes, libres et indépendants. Nous sommes héritiers, mais aussi acteurs, d'une "façon sénatoriale" de faire de la politique : avec sérieux et calme, mais avec vigueur ; sans précipitation, mais avec détermination.

Nous plaçons au-dessus de toute autre considération l'intérêt du pays. Nous sommes cet "espace de respiration" dans la République, cet espace de débat, cet espace où chacun se respecte, un espace où la solidarité nationale s'exprime quand il s'agit de l'essentiel.

Le Sénat a dit majoritairement "oui" chaque fois qu'il s'est agi de voter, par exemple, les projets de loi d'urgence sanitaire ou les projets de loi de finances rectificative. Mais il a dit "non" chaque fois que les droits du Parlement étaient menacés, chaque fois qu'il s'est agi de fragiliser le lien de proximité entre le parlementaire et le citoyen, que la loi sur le non-cumul des mandats a déjà entamé.

Mes chers collègues, on ne renforce pas la démocratie en abaissant le Parlement par la réduction de ses pouvoirs ou du nombre de ses membres.

Oui, le Sénat est un élément structurant de la vitalité démocratique de notre pays et je souhaite poursuivre et amplifier, avec vous, le travail réalisé depuis plusieurs années.

Il nous faut continuer l'amélioration de la "fabrique de la loi". Trop de lois votées et jamais appliquées ! Il nous faudra réfléchir à une procédure – nous avons abordé ce sujet dans le cadre de notre groupe de travail constitutionnel – qui permette au Parlement de saisir le juge administratif lorsqu'un décret d'application des lois manque à l'appel.

Le recours aux ordonnances est devenu massif. Ainsi, depuis mai 2017, 183 ordonnances ont-elles été publiées. C'est un recours abusif, qui est loin d'être toujours justifié par l'urgence. De surcroît, le Gouvernement met plus de temps à publier ces textes que nous n'en mettons pour voter les lois.

Nous devons donc mieux contrôler le recours aux ordonnances, et la décision du Conseil constitutionnel du 28 mai dernier nous oblige à exiger systématiquement que ces dernières soient ratifiées par le Parlement !

Nous allons poursuivre l'amélioration de nos procédures, et le Gouvernement devra naturellement y prendre toute sa part.

Il nous faut renforcer encore notre mission de contrôle. Je vous proposerai notamment d'examiner de manière approfondie les nominations de l'article 13 de la Constitution. Je souhaite engager une réflexion pour étendre les pouvoirs d'investigation des commissions permanentes et territorialiser leur action.

Je souhaite poursuivre les efforts de modernisation et de gestion engagés au Sénat depuis 2008. En dix ans, nous avons refondu l'organigramme des services. Depuis douze ans, nous avons gelé, en euros courants, la dotation qui nous est versée par l'État. Avec les questeurs et le bureau, nous avons décidé la mise en place d'un commissariat à l'audit, placé sous l'autorité du secrétaire général du Sénat.

Ce mouvement d'ampleur de modernisation de l'administration sénatoriale doit se poursuivre, notamment en favorisant une plus grande ouverture vers l'extérieur.

Je veux redire à l'administration sénatoriale notre confiance. Pour ses agents comme pour nous, sénateurs, c'est avant tout le service de l'institution, du pays et de la République qui compte.

Par ailleurs, mes chers collègues, je tiendrai à votre disposition les conclusions du tout récent rapport du groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe, le Gréco, adopté le 25 septembre dernier, qui souligne, en matière de déontologie et de pratique de contrôle, le travail accompli dans notre institution au cours des trois dernières années.

La dernière mandature a été marquée par un renforcement de la responsabilité environnementale au Sénat. L'institution s'est engagée en matière de développement durable : effort de dématérialisation en séance publique et en commission, lancement d'un audit environnemental, biodiversité au jardin, que nous entretenons et qui accueille plus de deux millions de visiteurs chaque année. C'est un espace de respiration pour les Parisiens et pour tous les touristes venant visiter Paris. Je souhaite que cette démarche du Sénat en faveur du développement durable soit poursuivie avec détermination.
Mes chers collègues, en 2017, je fondais le projet que je vous proposais alors sur l'équilibre des territoires. Qu'y a-t-il de plus dévastateur pour une nation que son "archipelisation" ?

Ces trois années nous ont permis de replacer le territoire au cœur du débat public. Nous sommes les artisans de cette évolution, car la Conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017, au cours de laquelle l'on nous promettait un pacte de confiance entre l'État et les

territoires, n’a pas produit les effets attendus. En vérité, l’action publique est demeurée verticale et centralisée.

On nous annonce un changement de cap. J’en accepte l’augure, je l’ai dit au Premier ministre au début du mois de septembre.

Le Sénat sera un acteur majeur du rééquilibrage des pouvoirs au profit des collectivités territoriales. Passons désormais aux travaux pratiques ! Que l’exécutif saisisse l’occasion qui lui est proposée par le Sénat avec les "cinquante propositions pour le plein exercice des libertés locales", pour une nouvelle génération de la décentralisation. C’est l’une de nos deux contributions au Président de la République pour la relance, que nous avons faites à sa demande.

Il est temps de garantir l’autonomie financière des collectivités territoriales, qui n’a cessé d’être réduite. Il est temps de réaffirmer que la commune est la cellule de base de notre organisation administrative. La coopération intercommunale doit permettre aux maires et aux élus municipaux de mieux exercer leurs compétences en les mutualisant. Il est temps de leur reconnaître le droit à la différenciation, sans pour autant porter atteinte à l’unité de la République, à laquelle je tiens par-dessus tout. Il est temps d’interrompre la spirale "étouffante" de la surréglementation et de l’empilement des normes, qui embolisent les décisions.

Enfin, c’est l’essence même de notre mandat, mes chers collègues, nous sommes au service de la République et des citoyens. Nous sommes élus au suffrage universel indirect par les 550 000 élus locaux – conseillers régionaux, départementaux et municipaux – évoqués dans le discours de Bayeux et qui, vous l’avez vu lors des crises récentes, cimentent l’unité de notre pays et notre démocratie. Ils puisent leur légitimité dans la proximité, qui constitue sans doute aujourd’hui le besoin le plus essentiel de nos concitoyens.

J’ai la conviction que la confiance ne se retrouvera que dans l’action de proximité dans chaque territoire de la République. Nous, sénateurs, devons être les architectes de cette reconstruction de la confiance.

Ce sont les crises qui éprouvent nos institutions. Dans les crises naissent les pulsions populistes qui sapent les fondements de nos démocraties. Au Sénat, nous avons la responsabilité de ne jamais fléchir quand l'essentiel est en jeu ! Il s'agit de défendre les libertés, de préserver nos institutions et de résister aux pressions d'une médiatisation anarchique, où la "justice" des réseaux sociaux tente de se substituer à la justice rendue par des juges au nom du peuple français.

En ce début d'octobre, nous n'en avons pas terminé avec la crise sanitaire. La crise économique et sociale est devant nous. On nous parle de crise de la représentation, de perte de confiance du citoyen envers les institutions. Certes, c'est une réalité. En vérité, ne sommes-nous pas face à une crise plus fondamentale puisant ses racines dans l'impuissance de l'État et la toute-puissance de la technostructure ? Dans une crise de l'autorité, de la verticalité de la gouvernance, de l'ignorance des corps intermédiaires et des élus locaux ? En fait, n'avons-nous pas d'abord, collectivement, une crise de l'absence de résultats ?

Nous avons donc le devoir de recoudre un pays miné dans sa cohésion.
Au cours des trois années écoulées, j'ai sillonné la France : plus de cent déplacements à la rencontre des élus locaux, de nos concitoyens, dans des exploitations agricoles, dans des entreprises, dans des associations, dans des maisons de santé et ailleurs. C'est chaque fois la réalité de leur quotidien qu'ils m'ont exprimée, et aussi, parfois, peut-être aujourd'hui encore plus qu'hier, leurs souffrances et leurs inquiétudes – cela, vraiment, je le ressens dans le pays.

Cessons donc d'opposer les jeunes aux plus âgés, le Nord au Sud, l'Est à l'Ouest, et maintenant, hélas, les origines entre elles… Il ne peut y avoir qu'une seule communauté nationale. Et le singulier est pour moi essentiel, car c'est ainsi que se conjuguent la République et les valeurs qui sont les nôtres !

Cela exige solidarité entre les générations et solidarité entre les territoires.
La France doit, par ailleurs, retrouver sa souveraineté dans les domaines stratégiques – la crise sanitaire nous l'a douloureusement rappelé. Cessons néanmoins de craindre l'Europe et de craindre le monde ; car enfin, que pourrait la France seule face au reste du monde ?

L’Europe est une chance ; la mondialisation est une réalité et un défi.
Mes chers collègues, cette élection à la présidence du Sénat est un honneur, et c’est pour moi aujourd’hui comme au premier jour. Vous me connaissez : vous savez que j’ai la République chevillée au corps. Tranquillement, sereinement, et avec détermination, je resterai fidèle à ce que je suis : attaché aux institutions, au rôle du Parlement, à la séparation des pouvoirs, à l’indispensable bicamérisme – sur chacun de ces points, je ne serai pas simplement intransigeant : je serai extrêmement exigeant ; attaché, aussi, aux valeurs qui ont motivé mon engagement politique et mon engagement social.

Le Sénat demeurera ouvert, respectueux des droits et des libertés ; je souhaite rester le garant de cette "singularité" sénatoriale.

Mes chers collègues, vous connaissez mon projet. Je serai à l’écoute de vos propositions. Je souhaite que vous me fassiez remonter ce que, notamment pour 171 d’entre vous, vous avez partagé avec le pays tout au long de ces dernières semaines. C’est sur cette voie que je vous propose de nous engager pour un Sénat plus fort, dans une France que je voudrais plus apaisée, rassemblée, une France qui compte en Europe et dans le concert des nations, pour que vive le Sénat, que vive la République et que vive la France !

Il faut goûter ces moments, mais ne pas trop s’y habituer…

Merci, mes chers collègues ; merci à vous aussi, monsieur le ministre délégué.

1.6 Eloge funèbre de Philippe MADRELLE, Sénateur de la Gironde (Mardi 8 octobre 2019 à 14 heures 30, Séance publique)

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup d'émotion et de tristesse que nous avons appris, le 27 août dernier, la disparition du doyen de notre assemblée.

Philippe Madrelle nous a quittés au terme d'un combat contre la maladie qu'il menait courageusement en poursuivant autant que possible ses activités. Encore tout récemment, au cours de la session extraordinaire de cet été, il avait tenu à intervenir au cours d'une séance de questions d'actualité au Gouvernement.
J'étais présent à ses obsèques, le 2 septembre en l'église Notre-Dame de Bordeaux, et lui ai rendu un premier hommage lors de cette cérémonie d'adieu à laquelle assistaient un millier d'habitants de la Gironde et beaucoup de personnalités politiques dont le Président du Groupe socialiste et Républicain, Patrick Kanner.

Figure emblématique du département de la Gironde, Philippe Madrelle voua sa vie entière à un engagement inlassable au service de ses compatriotes et de l'intérêt général. Ses grandes facultés d'écoute et d'empathie, son profond humanisme, son indéfectible esprit de justice, de solidarité et de fraternité étaient unanimement salués et suscitaient le respect de tous.

Profondément ancré dans son territoire, il exerça avec une longévité exceptionnelle et sans doute inégalée ses mandats locaux et nationaux. Il fut maire de Carbon-Blanc pendant un quart de siècle, de 1976 à 2001. La confiance des électeurs du canton de Carbon-Blanc, jamais démentie, renouvelée à sept reprises, lui permit de siéger sans discontinuité 47 années durant au sein de l'assemblée départementale. Il présida aux destinées du département de la Gironde pendant 36 ans, de 1976 à 2015, avec une brève interruption de 1985 à 1988. Élu pour la première fois au Sénat en 1980 après 12 ans de mandat de député et ensuite réélu sénateur à quatre reprises, il siégea près de 39 ans dans notre hémicycle.

Comme il en convenait lui-même en prenant la parole devant le Sénat comme doyen d'âge en 2017, « sans doute ne sera-t-il plus possible, à l'avenir, de s'exprimer avec le recul de

cinquante années de vie parlementaire ». Et pourtant, ce recul n'est pas inutile à notre vie démocratique…

Philippe Madrelle était né le 21 avril 1937 à Saint-Seurin de Cursac, petite commune du Blayais dans le nord de la Gironde, là même où il repose aujourd'hui.

Il fut immergé dans la vie politique dès son plus jeune âge, car son père, contrôleur des contributions, était aussi un militant SFIO et un élu local, conseiller municipal, puis maire de la commune.

Le sport occupa une place très importante dans sa jeunesse. Coureur de fond, il fut plusieurs fois champion universitaire du 400 mètres. Ainsi qu'il le déclara plus tard, cette dure école du sport lui donna des leçons de courage, d'endurance, d'humilité et de loyauté.
Titulaire d'un baccalauréat de philosophie et d'un certificat d'études littéraires générales de la Faculté de Bordeaux, il débuta dans la vie professionnelle comme instituteur de campagne, puis comme professeur d'anglais.

Mais Philippe Madrelle fut très tôt attiré par la vie politique où l'entraînèrent tant ses inclinations personnelles qu'une « solide tradition de militantisme familial », selon ses propres mots.

Son père déclarait pourtant qu'il l'avait plutôt poussé vers l'enseignement, car « la politique, c'est instable. Mieux vaut avoir un métier (…) ». De même, son frère Bernard, également enseignant à l'origine, s'orienta ensuite vers la politique et fut longtemps député de la Gironde, de 1978 à 2007.

Dès 1965, à l'âge de 28 ans, Philippe Madrelle fut élu conseiller municipal d'Ambarès. Deux ans plus tard, il devint le suppléant du député René Cassagne. Cet ami de son père, autre grande figure du socialisme girondin, fut, selon ses propres dires, « l'inspirateur de toute [sa] carrière ».

Philippe Madrelle lui succéda à l'Assemblée nationale en 1968. A l'âge de 31 ans, il fut alors le plus jeune député de France, et le benjamin du groupe socialiste. Il ne savait pas encore que le destin le conduirait, quelque 50 années plus tard, à devenir le doyen du Sénat.

Il fut successivement élu conseiller général en 1969, adjoint au maire de Carbon-Blanc en 1971, puis maire de cette commune en 1976.

Quelques mois après son élection comme maire, il devint, à 39 ans, le plus jeune président de conseil général de France.

Il s'investit avec passion dans cette fonction. Il s'attacha sans relâche à favoriser le développement de son département et, j'ajouterai, un développement équilibré entre l'espace urbain et le monde rural, entre la métropole bordelaise et les autres composantes du plus vaste département de France.

Pour ce faire, il dota l'assemblée départementale d'instruments d'action novateurs et efficaces comme le Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes. Il mit également en place des contrats de développement social urbain ou rural, pour soutenir tant les quartiers sensibles que les zones rurales fragilisées.
En 1980, il fit son entrée au Sénat. Expliquant son choix de quitter l'Assemblée nationale pour rejoindre notre assemblée, il déclarait alors que sa fonction de président de conseil général l'orientait tout naturellement vers la chambre représentant les collectivités territoriales.

En 1981, il succéda à André Labarrère comme président du conseil régional d'Aquitaine. Pendant quelques années, de 1981 à 1985, il fut concomitamment sénateur, président de conseil général et président de conseil régional. A un journaliste du Monde qui l'avait interpellé sur le cumul de ces responsabilités très lourdes, il avait rétorqué qu'il serait prêt à donner l'exemple en cas de vote d'une loi limitant le cumul des mandats, tout en faisant observer que « la carte de visite est imprimée par le suffrage universel »…

Au Sénat, Philippe Madrelle choisit de siéger à la commission des affaires étrangères et de la défense, dont il fut membre pendant plus de vingt ans avant de rejoindre la commission de

la culture en 2011, puis la commission de l'aménagement du territoire en 2014. C'est donc tout naturellement qu'il prenait régulièrement part aux débats sur les questions de politique étrangère ou de défense.

Il avait gardé de sa jeunesse un intérêt particulier pour le milieu sportif et avait à cœur d'intervenir presque tous les ans sur le budget de la Jeunesse et des Sports.

Il profitait également, le plus souvent possible, des séances de questions orales pour défendre les intérêts de son cher département de la Gironde sur des questions qui lui tenaient à cœur.

Philippe Madrelle fut un acteur majeur de la décentralisation en Gironde. Décentralisateur acharné, il était, dans tous les sens du terme, un « Girondin ». Dès 1980, il déclarait croire profondément en l'avenir de la décentralisation, « cette réforme essentielle pour l'avenir démocratique de notre pays ». Aussi s'engagea-t-il avec conviction en faveur des lois de décentralisation.

Il fut en même temps, tout au long de sa carrière politique, un ardent défenseur du monde rural et des collectivités territoriales, tout particulièrement du binôme département-communes.
En 1998, il écrivait dans une tribune publiée dans Le Figaro : « comment imaginer de renoncer à l'inestimable atout de proximité que constitue le couple département-communes ? ». Il considérait ces collectivités comme des « socles de notre démocratie ».
En 2002, il défendait à nouveau, cette fois dans Sud-Ouest, l'avenir du département comme « territoire de référence et d'appartenance » et « collectivité de solidarité ».
En 2014, au cours de la campagne pour les élections sénatoriales, il dénonçait la réforme territoriale en cours comme portant atteinte au binôme commune-département, qui avait permis – je reprends ses mots – de « mettre fin à des siècles de féodalité ».
Philippe Madrelle avait pressenti, avant tout autre, le péril mortel que ferait courir à notre pays une fracture territoriale qui ne cesse depuis des années de s'élargir. Dans son allocution de président d'âge de 2017, il tint des propos qui apparaissent aujourd'hui prémonitoires : « nous avons tous conscience qu'il y a urgence à prendre en compte la

lassitude et les attentes des élus locaux, qui animent dans la proximité les cellules de base de la République et de notre démocratie représentative ».

Sa carrière de parlementaire et d'élu local l'avait également convaincu, depuis longtemps, de la nécessité d'une seconde chambre, assurant la représentation de la Nation selon une approche fondée sur les territoires. Et ce même s'il pensait, à juste titre, que le Sénat devait se moderniser.

Dans son allocution de président d'âge de 2017, Philippe Madrelle avait tenu à se référer, en tant que Girondin, à Montesquieu, pour qui le bicamérisme était une condition essentielle de l'équilibre des pouvoirs. Il avait également rappelé que le bicamérisme était « la marque des régimes démocratiques ».

Selon ses propres dires, le Sénat, loin d'être l'assemblée assoupie ou conservatrice décrite par ses détracteurs, est l'assemblée de l'approfondissement du travail législatif, « un lieu de travail serein et sincère, dont la valeur essentielle est le respect : respect des principes de la République, respect du Gouvernement, respect du pluralisme et de la diversité idéologique, et surtout respect des collègues et de leurs expressions ou opinions, en toutes circonstances ». Pourrait-on imaginer meilleure défense du Sénat ?
Soucieux de la préservation et de la transmission de la mémoire de l'action des sénateurs, Philippe Madrelle avait tenu à déposer au Sénat, au début de cette année, son fonds d'archives privées liées à l'exercice de son mandat sénatorial.

Au nom du Sénat tout entier, je souhaite rendre aujourd'hui, dans notre hémicycle, un hommage solennel à un parlementaire estimé de tous, un humaniste, un parfait serviteur de la République, un défenseur inlassable de la ruralité et des collectivités territoriales, un acteur majeur de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, un fervent partisan du bicamérisme.
À ses anciens collègues des commissions des affaires étrangères, de la culture et de l'aménagement du territoire, à ses amis du groupe socialiste et républicain, j'exprime notre sympathie attristée.

À son épouse, à ses enfants, à toute sa famille et à tous ceux qui ont partagé ses engagements, je souhaite redire, en ce moment de recueillement, la part que le Sénat prend à leur chagrin.

Philippe Madrelle restera présent dans nos mémoires.

Corpus (2/2)

2. Images et symboles : figuration de la représentation (représentation-figuration)

2.1 Le Palais du Luxembourg

Le Palais du Luxembourg depuis le Jardin du Luxembourg. Copyright Sénat

2.2. Cour d'honneur du Palais

Façade Nord - Dôme Tournon. Copyright Sénat

2.3. Salle des Conférences

Copyright Sénat

2.4 Trône de Napoléon Ier

Copyright Sénat

2.5. Hémicycle du Sénat construit par Gisors

Copyright Sénat

2.6. Urne de vote (plus utilisée depuis peu)

Copyright Sénat

2.7. Huissier de la séance devant les anciennes urnes de vote

2.8 Plateau dominant la tribune

Copyright Sénat

2.9 Epée des pairs de France (Louis-Philippe)

https://fr.empirecostume.com/

2.10 Bustes des grands législateurs et hommes d'état: Turgot, Molé, d'Aguesseau, L'Hospital, Colbert, Malesherbes et Portalis

2.11. Bureau des secrétaires de séance

2.12. Fresques de l'histoire de France dans la Salle des Conférences

http://paris-bise-art.blogspot.com

2.13. Couverture de Son excellence Eugène Rougon, Emile Zola

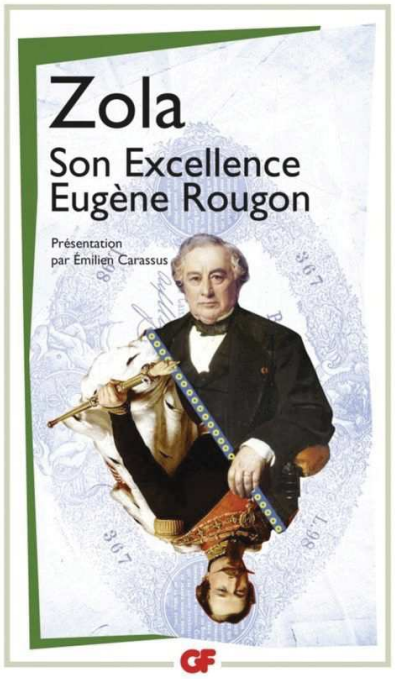

La couverture du roman de Zola présente une gravure qui rappelle Eugène Rouher, surnommé le "Vice Empereur", puissant ministre (1863-1869) sous Napoléon III (• Crédits : GF)

2.14 Le Petit Luxembourg, hôtel du Président du Sénat

Copyright Sénat

2.15. Le Jardin du Luxembourg (vue du ciel)

(AFP / Jean-sebastien Evrard)

3. Rituels et cérémonies : exhibition de la représentation (représentation-monstration)

3.1 La dépouille d'Alexandre Dumas dans le Salon Victor Hugo avant sa panthéonisation

Copyright Sénat

3.2 Galerie des bustes avant l'entrée du Président du Sénat dans l'hémicycle

Copyright Sénat

3.3. Galerie des bustes côté hémicycle

Copyright Sénat

3.3 Le commandement militaire

Copyright Sénat

3.4 Minute de silence observée suite aux attentats de Strasbourg

Le 13 décembre 2018, les Sénateurs observent une minute de silence lors des questions au gouvernement. Public Sénat.

3.5. Minute de silence et discours solennels en Salle des Conférences suite aux attentats de Paris de novembre 2015

@Public Sénat

Résumé

Nous sommes partis de la « crise de la représentation » que l'on scande volontiers depuis plus d'une décennie pour analyser, de manière concrète et opérationnelle, quelles étaient les forces de la représentation politique et pour comprendre comment celle-ci *advenait*. Bien que nos sources soient éminemment littéraires, notre architecture est finalement celle d'une physique ; la représentation est un système dont le mécanisme est enclenché par trois forces interdépendantes : la représentation-substitution, la représentation-figuration et la représentation-intensification. Nos trois hypothèses reposent sur les media, au sens étymologique, qui permettent d'*opérer* la représentation politique : les discours, les symboles et enfin les rituels. Chacune de ses forces (substitution, figuration, intensification) est actionnée par trois outils (discours, images et rituels) permettant en définitive de faire *advenir réellement* la fiction opérante de la démocratie représentative.

Ce mémoire se présente comme une étude conceptuelle et pratique articulée autour de la Présidence du Sénat qui n'était, nous le concevons, qu'un prétexte pour interroger la notion de représentation politique. Mettre l'accent sur Gérard Larcher, actuel Président du Sénat, comportait trois avantages : le premier, épistémologique, car aucun travail de cet ordre n'a été fait à notre connaissance, le second, pratique, car la Présidence dispose d'archives très accessibles, le troisième, théorique, car l'étude de la représentation politique par le prisme du représentant de l'institution, nous permettait d'opérer au sein même du système représentatif, une mise en abyme de la représentation elle même. Cela a été l'occasion de creuser plus profondément jusqu'aux fondations de la représentation pour mieux atteindre la manière dont elle *advenai*t.

Mots-clés

Représentation - Politique - Sénat - Gérard Larcher - crise de la représentation - substitution - figuration - intensification - discours - symboles - rituels - performance - démocratie - spectacle - mythe